

swissuniversities

swissuniversities

Effingerstrasse 15, Case Postale

3001 Berne

www.swissuniversities.ch

Stratégie nationale suisse sur l'Open Access **Plan d'action**

- **Adoption par l'assemblée plénière de swissuniversities le 8 février 2018**
- **Prise de connaissance favorable par le Conseil des hautes écoles de la Conférence suisse des hautes écoles le 23 février 2018**

swissuniversities

Mentions légales

Direction de projet	Groupe de travail Open Access, Axel Marion, Raymond Werlen
Version du rapport	29 novembre 2017
Auteur du rapport	Raymond Werlen, raymond.werlen@swissuniversities.ch

Résumé (executive summary)

L'objectif du présent plan d'action est de proposer aux hautes écoles suisses des pistes et solutions pour atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés en adoptant la Stratégie nationale suisse sur l'Open Access [1]. Cela signifie concrètement de passer de la situation actuelle (2015), où 30% des 33'600 publications des hautes écoles suisses sont en Open Access - 16% en Green Open Access (ou auto-archivage), 11% en Gold Open Access et 3 % selon un modèle hybride [2] - à une situation correspondant à la vision 2024 où 100% des publications des hautes écoles suisses devront être en Open Access.

swissuniversities

L'approche proposée combine 3 pistes pour augmenter le taux de publications en Open Access des hautes écoles :

- inciter les chercheurs à archiver leurs publications sur des serveurs de dépôt institutionnels ou thématiques (auto-archivage ou Green Road)
- inciter les chercheurs à publier les résultats de leurs recherches dans des revues Open Access (Gold Road) et
- négocier avec les maisons d'édition des contrats de licence couvrant à la fois l'accès aux revues et la possibilité, pour les chercheurs des hautes écoles suisses, de publier leurs travaux en Open Access dans les revues de ces maisons d'édition (Offsetting, variante sans double dipping de l'Hybrid OA).

Une observation continue des pratiques des chercheurs en matière de publication et de l'évolution des modèles d'affaire de l'Open Access doit accompagner la mise en œuvre, de manière à rester suffisamment flexible et agile pour réagir et, au besoin, adapter la stratégie et son plan d'action.

Les hautes écoles sont les acteurs principaux du processus de mise en œuvre. Les mesures proposées à l'échelle nationale ont pour mission de les soutenir dans leur démarche en respectant leur autonomie, leurs spécificités et la diversité des disciplines et des modes de recherche.

Les mesures proposées comprennent :

- la mise en place d'une gouvernance s'appuyant sur les structures existantes et impliquant pour les thématiques pertinentes, les instances nationales et les partenaires représentatifs des partenaires concernés ;
- l'élaboration de recommandations de swissuniversities sur la base desquelles les hautes écoles seront invitées à créer ou à adapter leurs propres politiques sur l'Open Access ;
- la mise en place d'un monitoring national permettant de suivre la proportion des publications en Open Access et les dépenses relatives aux publications ;
- une campagne de communication et de sensibilisation visant en particulier à informer les chercheurs sur l'Open Access et les politiques des hautes écoles ;
- la participation à une réforme de l'évaluation de la recherche inspirée notamment de la DORA [3] ou du Leiden Manifesto [4] et tirant parti des expériences acquises dans le cadre des programmes Mesurer les performances de la recherche (2008-2011/12) et Performances de la recherche en sciences humaines et sociales (2013-2016) [5] ;
- la négociation avec les grandes maisons d'éditions (mesure en préparation en parallèle du plan d'action) ;
- la mise en commun de services et d'infrastructures visant en particulier à permettre aux hautes écoles de petite taille ou qui sont encore au début du processus vers l'Open Access à disposer d'instruments adéquats ;
- une analyse juridique sur les possibilités d'appliquer en suisse un droit de publication secondaire ;

- la participation à des initiatives et infrastructures internationales de nature à soutenir les hautes écoles dans leur mise en œuvre de la stratégie Open Access ;
- d'autres mesures visant à élargir l'offre en matière d'Open Access.

Les conséquences financières de la stratégie comprennent d'une part les coûts des mesures de mise en œuvre et d'autre part l'impact sur les dépenses pour publications, en particulier les abonnements aux revues scientifiques et les frais de publication en Open Access d'articles (Article Processing Charges, APC) ou de monographies (Book Processing Charges, BPC). Leur ampleur dépend en partie des choix que feront les hautes écoles et les chercheurs des différentes disciplines en faveur de l'auto-archivage, de la publication en Open Access et de l'issue des négociations avec les grandes maisons d'édition mais aussi de paramètres qui échappent au contrôle des hautes écoles comme l'évolution de l'offre et des prix pour la publication en Open Access à l'échelle internationale.

swissuniversities

Une modélisation sommaire des coûts de mise en œuvre aboutit, pour les années 2018-2020, à un montant d'environ 2 millions en central et d'environ 9 à 10 millions pour l'ensemble des hautes écoles et, pour la période 2021-2024, à un montant d'environ 3 à 3.5 millions en central et situé entre 14 et 17 millions pour les hautes écoles.

Dans l'hypothèse d'une croissance annuelle du nombre de publications de 5% (50'000 publications en 2024) et d'une répartition de 1/3 :1/3 :1/3 entre auto-archivage, Offsetting et publications dans des revues en Open Access, les dépenses pour frais de publication seraient en 2024 de l'ordre de 25 millions de francs (respectivement 18 millions si on considère que l'adresse de l'auteur correspondant est suisse dans 54% des publications des hautes écoles suisses), et le coût des abonnements de l'ordre de 110 millions de francs (contre 70 millions en 2015). Pour tenir compte des monographies et ouvrages collectifs, il convient de majorer ces montants de 25% environ.

Pour le financement des mesures nationales, les hautes écoles peuvent faire appel aux contributions liées à des projets, dans le cadre du programme Information scientifique : accès, traitement et sauvegarde (P-5) pour les années 2018-2020 et dans le cadre d'un projet spécifique pendant la période 2021-2024. Les contributions liées à des projets présupposent toutefois que les partenaires couvrent la moitié des coûts par des contributions propres. Pour le financement de ces contributions propres et pour les mesures locales, les hautes écoles devront avoir recours à d'autres ressources, notamment la réaffectation de moyens au sein de leurs bibliothèques.

Le FNS devrait financer, au moins en partie, les frais de publication en Open Access pour les articles et les monographies liés à des projets qu'il soutient.

Les actions à initialiser ou à réaliser pendant le premier semestre 2018 comprennent la mise en place de la gouvernance, l'élaboration de recommandations de swissuniversities en matière de politiques sur l'Open Access, la conception de la campagne de communication et de sensibilisation, la définition du monitoring national et une analyse juridique sur les possibilités de publication secondaire en Suisse. Ces travaux seront déterminant pour les actions qui suivront.

Table des matières

Résumé (executive summary)	3
1. Introduction	6
1.1. Mandat et objectif	6
1.2. Procédure	6
1.3. Contexte	7
1.4. Champ d'application et définitions	8
2. Cadre et approche	8
2.1. Une approche mixte	8
2.2. Une approche flexible	9
2.3. Principes de mise en œuvre	9
3. Gouvernance	10
3.1. Principes de gouvernance	10
3.2. Organes et responsabilités	10
4. Politiques d'Open Access	11
4.1. Recommandations de swissuniversities	11
4.2. Politiques des hautes écoles	12
5. Mesures de mise en œuvre nationales	12
5.1. Monitoring national	12
5.2. Communication et sensibilisation	13
5.3. Réforme de l'évaluation de la recherche	14
5.4. Négociations avec les éditeurs	14
5.5. Mise en commun de services et d'infrastructures	15
5.6. Cadre régulateur	15
5.7. Participation à des initiatives et infrastructures internationales	16
5.8. Formes alternatives de publication	16
6. Conséquences financières	16
6.1. Principes	16
6.2. Coûts des mesures de mise en œuvre	17
6.3. Dépenses pour publications	18
6.4. Financement	19
7. Echancier	19
Références	21
Annexes	22

1. Introduction

1.1. Mandat et objectif

Sur mandat du Secrétaire d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, swissuniversities a élaboré en 2016, en collaboration avec le Fonds national suisse de recherche scientifique (FNS), la Stratégie nationale suisse sur l'Open Access [1] que l'Assemblée plénière de swissuniversities a adoptée le 31 janvier 2017. Selon cette stratégie, dont le Conseil de la Conférence suisse des hautes écoles a favorablement pris connaissance le 23 février 2017, « toutes les publications académiques financées par de l'argent public devront être libres d'accès sur internet » d'ici 2024.

Le plan d'action s'efforce de proposer aux hautes écoles suisses des mesures pour les soutenir dans la réalisation des objectifs qu'elles se sont fixés. Ce faisant, il s'oriente sur les 5 principes directeurs définis dans la stratégie :

1. Une approche puissante et unifiée,
2. Soutien et engagement de la part des communautés de recherche,
3. Transparence et neutralité en matière de coûts,
4. Assurer le contrôle et la diversité dans le processus de publication scientifique et
5. Système de révision de l'évaluation de la qualité,

et aborde les 7 lignes d'action :

1. Adopter et harmoniser les politiques d'OA,
2. Négociations avec les éditeurs,
3. Coordonner et regrouper les ressources,
4. Des formes alternatives de publication,
5. Communiquer et sensibiliser,
6. Un cadre régulateur soutenant et
7. Suivi au niveau national.

1.2. Procédure

La Stratégie nationale suisse sur l'Open Access prévoit, comme première étape, un plan d'action. La démarche suivie pour l'élaboration de celui-ci découle de la demande de financement que le Comité de swissuniversities a soumise le 30 novembre 2016 au Programme Information scientifique : Accès, traitement et sauvegarde (P-5).

Les travaux, lancés le 19 janvier 2017 par le Groupe de travail Open Access, ont débuté par l'organisation de 4 ateliers au cours desquels les mesures nécessaires à la mise en œuvre des lignes d'actions de la stratégie ont été identifiées. Les ateliers ont eu lieu :

- le 24 mars 2017, sur la thématique *Des formes alternatives de publication* (ligne d'action 4),
- le 28 mars 2017, sur les thématiques *Adopter et harmoniser les politiques d'Open Access* (ligne d'action 1) et *Communiquer et sensibiliser* (ligne d'action 5),
- le 31 mars 2017, sur les thématiques *Coordonner et regrouper les ressources* (ligne d'action 3) et *Suivi au niveau national* (ligne d'action 7) et
- le 24 avril 2017, sur la thématique *Négociations avec les éditeurs* (ligne d'action 2).

La ligne d'action 6 (*Un cadre régulateur soutenant*), dont le champ d'action est essentiellement occupé par la révision en cours de la législation sur le droit d'auteur, n'a pas fait l'objet d'un atelier spécifique.

Des interviews ont en outre été conduites dans le cadre des travaux préparatoires de l'atelier du 24 mars.

Les travaux de ces ateliers ont conduit à un catalogue de mesures (voir annexe 1), dont une première version a été présentée à la Délégation Stratégie et coordination de la politique des hautes écoles le 11 mai 2017.

Le Groupe de travail Open Access a ensuite développé le plan d'action en identifiant 3 pistes pour accroître le taux de publications en Open Access, en précisant la structure de gouvernance, et en proposant des mesures transversales et un calendrier de mise en œuvre. Une analyse des coûts de mise en œuvre et des conséquences financières indirectes basée sur 5 scénarios complétait la version du plan d'action qui a été discutée le 23 août 2017 lors d'un super atelier réunissant les participants suisses aux 4 ateliers susmentionnés avant d'être mise en consultation auprès des hautes écoles, des partenaires et de milieux concernés du 1^{er} au 27 septembre 2017.

Le Groupe de travail a analysé le 3 octobre les résultats de la consultation (voir annexe 2) et soumis ses propositions à la Délégation stratégie et coordination de la politique des hautes écoles qui en a pris connaissance et les approuvées le 19 octobre. Le Groupe de travail s'est réuni le 10 novembre pour concrétiser les adaptations à apporter au plan d'action à la suite de la consultation et les décisions de la Délégation et aboutir au présent document.

1.3. Contexte

La situation de l'Open Access en Suisse a fait l'objet d'une étude, portant sur l'année 2015, dans le cadre de l'analyse sur les flux financiers (Financial Flows in Swiss Publishing [2]) qui a accompagné les travaux de préparation de la stratégie. Selon cette étude, 30% des 33'6001 publications des hautes écoles suisses étaient en Open Access², 16% en Green Open Access (ou auto-archivage), 11% en Gold Open Access (publication dans une revue en libre accès) et 3% selon un modèle hybride (publication en libre accès dans une revue soumise à abonnement).

Une enquête menée dans le cadre de l'étude susmentionnée conclut que 75% des hautes écoles universitaires (HEU) disposaient en 2015 d'une politique d'Open Access. Ce taux est estimé à 40% dans les hautes écoles spécialisées (HES) et à 33% dans les hautes écoles pédagogiques (HEP). Toutes les HEU (100%) disposaient d'un serveur de dépôt institutionnel ; le taux correspondant était de 70% dans les HES et de 33% dans les HEP. De surcroît, 58% des HEU disposaient d'informations pour le monitoring de leur stratégie Open Access, le taux correspondant étant de 30% dans les HES et de 8% dans les HEP.

La démarche des hautes écoles suisses s'inscrit dans un vaste mouvement international vers l'Open Access et, plus généralement, vers l'Open Science. Les principes et les lignes d'action de la stratégie nationale suisse convergent par exemple largement avec les recommandations que l'EUA a adressées en juin 2017 aux responsables d'universités et aux conférences nationales de recteurs : Toward Full Open Access in 2020 [8].

La stratégie s'est d'ailleurs inspirée des stratégies adoptées dans les pays les plus avancés en matière d'Open Access³.

La mise en œuvre par les hautes écoles suisses de l'Open Access, dont les enjeux sont décrits dans deux rapports publiés par le CSSI ([9], [10]), sera, selon toute vraisemblance, une première étape. Le Secrétaire d'Etat a en effet demandé en juin 2017 à swissuniversities d'élargir le mandat par une réflexion sur l'Open Research Data [11]. Le présent plan d'action n'aborde toutefois pas cet aspect, une réflexion stratégique préalable étant nécessaire.

1 Le nombre de publications des hautes écoles suisses pourrait s'avérer plus élevé en utilisant une autre source que Scopus. L'étude dénombre ainsi 3'500 publications pour l'Université de Zurich alors que ZORA, le serveur institutionnel de l'UZH qui couvre aussi les sciences humaines et sociales et l'hôpital universitaire en compte 6'300 en 2014.

2 Le monitoring du FNS [6] pour 2013-2014 fait état de 56% publications en libre accès (y compris 17% sur pages web). L'UZH atteint 36-40% [7].

3 Voir en particulier le chapitre 2 de la Stratégie [1] et l'annexe B de l'analyse sur les flux financiers [2].

1.4. Champ d'application et définitions

Les notions d'*activités de publication académiques*, de *publications académiques financées par de l'argent public* et de *libre accès sur internet* sont au centre de la vision de la stratégie. Elles dépendent du contexte international, notamment des recommandations de la Déclaration de Berlin [12] (que les trois conférences des recteurs des hautes écoles suisses et le FNS ont signée en 2006) ainsi que du contexte national, en particulier de la révision en cours du droit d'auteur. Leurs définitions précises seront abordées dans les politiques que les hautes écoles appliqueront pour la mise en œuvre de la stratégie (voir chapitre 4) et devront vraisemblablement évoluer en même temps que les contextes susmentionnés.

Pour les besoins du présent plan d'action, la notion de *publication académique* s'applique à la diffusion de résultats originaux de recherche scientifique. Cela comprend notamment les articles publiés dans des revues avec Peer Review, les monographies et les contributions à des ouvrages collectifs. La notion de *libre accès* se réfère aux publications qu'il est durablement possible à tout un chacun de consulter en ligne et de télécharger sans obstacle. La notion de *publication académique financée par de l'argent public* se rapporte aux contributions réalisées dans le cadre des activités d'une institution qui est financée à 50% au moins par des fonds publics. Ces définitions ont une portée purement pratique pour le présent document. Elles ne préjugent pas des décisions qui doivent encore être prises ni ne traduisent une quelconque volonté de se positionner par rapport à des définitions existantes.

2. Cadre et approche

2.1. Une approche mixte

Pour augmenter leur taux de publications en Open Access, les hautes écoles ont la possibilité :

- d'inciter leurs chercheurs à archiver leurs publications sur des serveurs de dépôt institutionnels ou thématiques (auto-archivage ou Green Road),
- d'inciter leurs chercheurs à publier les résultats de leurs recherches dans des revues ou médias Open Access (Gold Road) et de
- négocier avec les maisons d'édition des contrats de licence couvrant à la fois l'accès aux revues et la possibilité, pour les chercheurs des hautes écoles suisses, de publier leurs travaux en Open Access dans les revues de ces maisons d'édition (Offsetting, variante sans double dipping de l'Hybrid OA).

Le potentiel lié à l'auto-archivage est conditionné par les politiques des éditeurs et les clauses de licences négociées. Selon SHERPA/RoMEO [13], 80% des éditeurs recensés autorisent une forme d'auto-archivage. Une part importante des publications des hautes écoles suisses qui ne sont actuellement pas en libre accès (70% en 2015 selon l'analyse sur les flux financiers) devraient pouvoir être mises en lignes dans une archive ouverte, avec toutefois des différences dans le délai d'archivage (embargo) et la version archivée. Pour aller au-delà et étendre l'auto-archivage à toutes les publications scientifiques après un embargo unifié défini dans les politiques OA des hautes écoles, un droit de publication secondaire ou une licence appropriée accordée aux hautes écoles, par exemple sur le modèle de Harvard [14] ou des universités anglaises [15] sera nécessaire (voir chapitre 5.6). Une augmentation du taux d'auto-archivage demandera un renforcement de l'information et du soutien aux chercheurs pour les démarches liées au dépôt de leurs publications sur un serveur institutionnel (mesures 3.4 et 5.3) ainsi qu'une extension des serveurs de dépôts (mesure 3.3.1) de manière à ce que tous les chercheurs aient accès à un serveur.

Le potentiel lié à la Gold Road est conditionné d'une part par l'existence de médias correspondant aux besoins des chercheurs et d'autre part par les moyens disponibles pour financer les frais d'édition (Article/Book Processing Charges, APC/BPC) qui sont souvent à la

charge des auteurs⁴. Cette approche demande la mise en place dans les hautes écoles d'une gestion des APC/BPC et pourrait bénéficier de modèles de financement coopératifs (mesure 3.6).

Le potentiel des licences avec Offsetting dépend des contrats qui seront négociés. La conclusion de contrats avec les 14 plus grandes maisons d'éditions devrait permettre de couvrir 60% des articles des chercheurs des hautes écoles suisses en libérant l'accès aux articles actuellement publiés dans des revues soumises à abonnement dépendant de ces maisons d'édition (déduit de [17], tableau 2, page 10). La préparation de négociations avec les grandes maisons d'édition est déjà en cours (voir chapitre 5.4). Cette approche peut toutefois conduire à une dépendance vis-à-vis des grandes maisons d'éditions et provoquer un déséquilibre au détriment des éditeurs pratiquant l'Open Access (Gold OA).

swissuniversities

2.2. Une approche flexible

Dans le sens de la stratégie et comme l'ont confirmé les résultats de la consultation, seule une approche combinant les 3 mécanismes susmentionnés présente suffisamment de flexibilité pour permettre d'atteindre l'objectif fixé pour 2024 en tenant compte de la diversité des situations des hautes écoles et des besoins des disciplines.

De surcroît, la diffusion des résultats de recherches scientifiques et l'Open Access sont des domaines en pleine évolution. Il est important pour les hautes écoles suisses et pour leurs chercheurs d'en repérer suffisamment tôt les opportunités et les pièges afin de tirer parti des unes et de déjouer autres. Cela présuppose une attention soutenue et une observation continue des pratiques des chercheurs et des modèles d'affaire de l'Open Access.

La mise en œuvre doit rester suffisamment flexible et agile pour réagir et, au besoin, adapter la stratégie et son plan d'action.

2.3. Principes de mise en œuvre

Le plan d'action recommande des mesures visant à atteindre 100% d'Open Access en 2024 conformément à la vision de la stratégie. Il appartient aux hautes écoles de les mettre en œuvre dans le cadre de leur autonomie et de leur diversité.

Les mesures nationales auront principalement pour mission de soutenir les hautes écoles dans leurs efforts. Elles devront donc à la fois aider les hautes écoles qui sont au début du processus développement de l'Open Access sans retenir celles qui sont plus avancées. Elles ne devront pas imposer aux hautes écoles des dépenses que celles-ci jugeraient inopportunes ou inappropriées.

La mise en œuvre doit tenir compte de la diversité des disciplines, des types de recherche et des modes de diffusion des résultats. Les pratiques d'Open Access usuelles sont parfois difficilement applicables, par exemple pour les résultats de recherche ne sont pas principalement destinés à la communauté académique, comme les commentaires juridiques ou les publications scientifiques de mise en œuvre orientées vers la pratique. Pour ces situations aussi, Il sera nécessaire de développer des modalités d'Open Access appropriées.

⁴ Une part importante des journaux Open Access ne facturent pas d'APC [16]. La majorité des articles des chercheurs des hautes écoles suisses sont toutefois publiés dans des journaux avec APC. L'analyse sur les flux financiers estime à 1'567 francs la valeur moyenne des APC versés en 2015.

3. Gouvernance

3.1. Principes de gouvernance

La mise en œuvre de la stratégie touche à la manière de diffuser les résultats de la recherche, mission fondamentale des hautes écoles, ainsi qu'à la manière de fournir aux chercheurs, enseignants et étudiants l'accès à l'information scientifique. Il est dès lors nécessaires que les décisions, en particulier celles qui auraient un caractère contraignant, soient prises par des organes qui disposent des compétences appropriées.

L'approche proposée s'appuie sur les organes et structures en place plutôt que sur une gouvernance spécifique à laquelle des compétences parfois sensibles devraient être déléguées. Cette approche doit notamment permettre d'éviter les structures parallèles, de tenir compte du fonctionnement des hautes écoles et de respecter leurs spécificités.

Une gouvernance spécifique est toutefois nécessaire pour suivre et coordonner la mise en œuvre de la stratégie et proposer en temps opportun les décisions et, au besoin, les adaptations de la stratégie et de son plan d'action qui s'imposent au vu :

- des résultats du monitoring national (voir chapitre 5.1)
- de l'issue des négociations avec les grandes maisons d'édition (voir chapitre 5.4),
- de l'évolution des pratiques des chercheurs ou
- de l'évolution de l'Open Access à l'échelle internationale.

Pour remplir ses fonctions avec efficacité et efficience, la gouvernance doit, tout en restant légère, être dotée de rôles clairs dans ses interactions avec les organes existants, les instances nationales et les organes responsables de l'Open Access des hautes écoles individuelles et impliquer les acteurs pertinents en fonction des thématiques abordées.

La gouvernance doit impliquer les hautes écoles universitaires, spécialisées et pédagogiques ainsi que les établissements de recherche de manière à prendre en compte la diversité des hautes écoles, des disciplines et des formes de recherche.

Elle doit assurer la coordination avec le FNS, Innosuisse et la recherche de l'administration fédérale en tant qu'instances de financement de la recherche.

Elle doit veiller à tenir compte de l'intérêt et des besoins des chercheurs des différentes disciplines et impliquer, pour les thématiques pertinentes, les instances nationales et les partenaires représentatifs des milieux concernés, en particulier des éditeurs scientifiques suisses.

Dans la mesure du possible, la gouvernance fait appel, pour la réalisation de mesures particulières, à des organes existants (par exemple la Conférence des bibliothèques universitaires ou son groupe de travail AKOA). Elle doit cependant pouvoir, pour les besoins de thématiques spécifiques, instituer des groupes stratégiques ou opérationnels, comme cela est déjà le cas pour les négociations avec les éditeurs.

Une tâche importante de la gouvernance sera d'animer les échanges et le débat sur les processus liés à la diffusion des résultats scientifiques et à l'Open Access en impliquant les acteurs concernés. Une attention soutenue des hautes écoles et de leurs partenaires augmentera les chances de réagir de manière appropriée à l'évolution difficilement prévisible de ces domaines.

3.2. Organes et responsabilités

Il est ainsi nécessaire qu'un organe spécifique ait la charge de suivre la mise en œuvre de la stratégie et de proposer en temps opportun aux organes compétents les décisions qui

s'imposent pour anticiper ou réagir à l'évolutions de l'Open Access. Cet organe sera responsable :

- de superviser le monitoring national,
- de suivre l'évolution de l'Open Access et des pratiques à l'échelle internationale,
- de proposer (à swissuniversities ou aux organes compétents) les décisions stratégiques sur la mise en œuvre de la stratégie, notamment sur les éventuelles mesures à prendre suite aux résultats du monitoring national ou de négociations avec des éditeurs,
- de proposer et de coordonner les organes stratégiques ou opérationnels qu'il sera nécessaire d'instituer sur des thématiques spécifiques et
- de définir les processus destinés à la mise en œuvre de la stratégie.

swissuniversities

Le rattachement de cet organe à swissuniversities devrait permettre de définir de manière claire les relations avec les organes des hautes écoles ainsi qu'avec les instances nationales avec lesquelles swissuniversities interagit usuellement. Il pourrait s'avérer judicieux de renforcer, par la même occasion, le lien institutionnel de swissuniversities avec certains organes existants, par exemple la Conférence des bibliothèques universitaires.

D'une manière générale, un rattachement de la gouvernance pour l'Open Access aux organes en charge de l'information scientifique semble appropriée. A moyen terme (pour 2018 et éventuellement 2019), une structure auxiliaire prolongeant le groupe de travail qui a élaboré la stratégie et son plan d'action pourrait toutefois s'avérer nécessaire. Un rattachement de cette structure auxiliaire au Comité de pilotage P-5 représenterait un premier pas dans ce sens.

Pour assumer les diverses tâches de coordination et de communication évoquées au chapitre 3.1, l'organe de gouvernance aura besoin d'un secrétariat chargé notamment d'entretenir le contact avec les partenaires, de coordonner les tâches et le déroulement des mesures ainsi que d'organiser et de participer à la rédaction de requêtes.

4. Politiques d'Open Access

4.1. Recommandations de swissuniversities

Pour atteindre l'objectif du libre accès à toutes les publications académiques, chaque haute école doit disposer d'une politique d'Open Access. C'était le cas en 2015, selon l'enquête conduite dans le cadre de l'analyse sur les flux financiers, pour 75% des hautes écoles universitaires, 40% des hautes écoles spécialisées et 33% des hautes écoles pédagogiques. Pour comparaison, l'enquête 2015/2016 de l'EUA [18] estime que 55% des universités européennes disposent d'une telle politique.

Les politiques des hautes écoles doivent être harmonisées, en particulier par souci de cohérence vis-à-vis des chercheurs et avec les agences de financement ainsi que par rapport aux maisons d'édition. La compétition et les collaborations entre les chercheurs dépassent en effet le cadre des hautes écoles et s'étendent d'ailleurs au-delà des frontières suisses et européennes.

En même temps, les politiques d'Open Access doivent tenir compte des spécificités des (types de) hautes écoles ainsi que de la diversité des disciplines, des modes de recherche et de diffusion des résultats.

Afin de soutenir les hautes écoles dans l'élaboration ou l'adaptation de politiques Open Access harmonisée, il est proposé que swissuniversities émette en 2018 des recommandations en s'inspirant :

- des politiques d'Open Access de hautes écoles suisses qui existent déjà,

- du projet de « standards minimaux » élaboré dans le cadre de l'atelier Open Access du 28 mars 2017 (voir annexe 3),
- des résultats de la consultation et
- des bonnes pratiques internationales⁵.

Dans le sens des recommandations issues de l'atelier susmentionné, les politiques devraient aborder en particulier :

- le caractère contraignant de la politique,
- son ancrage institutionnel,
- les modalités d'auto-archivage (Green Road),
- les modalités de publication en Open Access direct (Gold Road),
- la mise à disposition et les modalités d'utilisation d'infrastructures Open Access et de serveurs de dépôts,
- les modalités du dépôt des publications (lieu/serveur, moment/délai et version déposée),
- l'embargo acceptable pour l'ouverture des versions en auto archivage,
- les liens entre l'Open Access et l'évaluation,
- la promotion du Gold Open Access et la gestion de fonds pour le financement des APC,
- les questions liées au droit d'auteur et aux licences auxquelles sont soumises les versions en auto archivage,
- les modalités du monitoring de l'Open Access,
- le conseil aux chercheurs,
- les éditions des hautes écoles et
- les infrastructures de publication, y compris pour les formes alternatives de publication.

swissuniversities

4.2. Politiques des hautes écoles

Il sera ensuite de la responsabilité de chaque haute école de se doter d'une politique répondant à ses besoins spécifiques en tenant compte des recommandations de swissuniversities et la rendre accessible sur son site web.

Il est prévu que swissuniversities maintienne, par exemple dans le cadre du monitoring national, une liste des politiques Open Access des hautes écoles suisses. Ces dernières peuvent en outre les enregistrer sur ROARMAP⁶.

5. Mesures de mise en œuvre nationales

La mise en place d'une gouvernance et de politiques sur l'Open Access appropriées sont la base sur laquelle les hautes écoles pourront développer leurs propres stratégies Open Access. Ce chapitre présente les mesures de mise en œuvre nationales jugées essentielles pour soutenir les hautes écoles dans ce processus. Elles s'inspirent du catalogue de mesure élaboré lors de la préparation du plan d'action (voir annexe 1) et tiennent compte des résultats de la consultation. Le catalogue et les résultats de la consultation resteront à la disposition de la gouvernance pour un usage approprié.

5.1. Monitoring national

Le monitoring national a pour objectif de rassembler les données nécessaires pour rendre compte de l'évolution de l'Open Access dans les hautes écoles suisses et pour permettre le pilotage de la mise en œuvre de la stratégie.

⁵ Voir par exemple Good practices for university open-access policies [19].

⁶ Il y a, en novembre 2017, 13 enregistrements suisses sur roarmap.eprints.org, dont 7 de hautes écoles universitaires, un d'une haute école spécialisée et un d'une haute école pédagogique.

Le monitoring devra collecter des données fiables sur les publications des hautes écoles suisses permettant au minimum de quantifier et de publier la proportion de publications librement accessibles sur internet.

Il devra en outre rassembler les informations financières sur les dépenses des hautes écoles en matière de publications scientifiques.

Il reposera sur une plateforme permettant d'agréger les informations extraites des serveurs de dépôt des hautes écoles.

Pour que le monitoring soit pleinement fonctionnel, il faudra que les hautes écoles qui ne disposent pas de leur propre serveur de dépôt puissent avoir accès à un serveur commun remplissant les critères d'interopérabilité (voir chapitre 5.5) ou soient en mesure de livrer les données manuellement.

swissuniversities

La responsabilité du monitoring national sera assumée par l'organe de gouvernance (voir chapitre 3.2). Un groupe de travail spécifique sera nécessaire pour la définition des informations à collecter et des critères d'interopérabilité ainsi que pour la gestion opérationnelle du monitoring et la comparaison avec les banques de données internationales (e.g. OpenAPC).

La mise en place du monitoring national comprend les étapes suivantes :

- définition des informations à collecter et des critères d'interopérabilité pour les serveurs de dépôts, pendant le premier semestre de 2018
- définition du cahier des charge de la plateforme et préparation d'une demande de financement P-5, pendant le premier semestre 2018
- mise en place de la plateforme et implémentation du monitoring pendant les années 2019 et 2020.

Le monitoring national se base sur les mesures 7.1 et 3.2 du catalogue de mesures annexé. Il dépend en outre de la mise en commun de serveurs de dépôts (mesure 3.3.1) et pourra profiter des informations collectées dans le cadre de la préparation des négociations avec les éditeurs (mesure 2.2).

5.2. Communication et sensibilisation

Le succès de la stratégie dépend du soutien et de la participation des chercheurs. Cela pré-suppose à la fois que les chercheurs soient correctement informés et que la mise en œuvre soit en phase avec leurs besoins. A cette fin, il est prévu une campagne de communication et de sensibilisation visant à informer les chercheurs et, dans un second temps un public plus large, sur l'Open Access et les avantages qu'il représente.

La Campagne doit informer sur :

- ce qu'est l'Open Access,
- les avantages de l'Open Access notamment en termes de visibilité et de diffusion des résultats de la recherche (pourquoi l'Open Access),
- les politiques d'Open Access des hautes écoles et des agences de financement de la recherche,
- les processus, instruments et services à disposition pour garantir l'Open Access aux publications scientifiques.

La campagne devra veiller à la cohérence des messages délivrés, par une coordination appropriée entre les acteurs (hautes écoles, swissuniversities, FNS, etc.) et entre les lignes d'action. Elle devrait impliquer des chercheurs.

La responsabilité d'informer et de sensibiliser les chercheurs incombe en premier chef aux hautes écoles. La campagne nationale a principalement pour mission de soutenir les efforts

des hautes écoles en assurant la coordination évoquée ci-dessus et en mettant à leur disposition du matériel de communication (éléments de texte, FAQ, présentations, posters, etc.) dont elles pourront faire usage en fonction de leurs besoins spécifiques.

La conception de la campagne sera confiée à une agence externe et la coordination assurée par swissuniversities. Elle devra expressément tenir compte de la campagne que le FNS projette pour sa propre politique Open Access.

La conception de la campagne est prévue pour le premier semestre 2018, de manière à ce que la campagne elle-même puisse débiter pendant la seconde moitié de 2018.

swissuniversities

La campagne devra tenir compte des besoins en matière de communication des autres lignes d'action, en particulier les négociations avec les éditeurs et le monitoring.

La campagne de communication et de sensibilisation s'inspire des mesures 5.1, 5.2 et 5.3 du catalogue de mesures annexé.

5.3. Réforme de l'évaluation de la recherche

Il existe un lien étroit entre le journal (l'éditeur) où un article (un livre) est publié d'une part et la réputation scientifique et l'évaluation de la recherche d'autre part. La publication systématique en Open Access (Gold Road) implique de renoncer à publier dans des médias classiques même lorsqu'ils sont prestigieux. Cela pourrait avoir des conséquences négatives sur la carrière des (jeunes) chercheurs et sur la réputation des hautes écoles, ce qui ne saurait en aucun cas être admissible.

Afin de prévenir une telle dérive et afin de rendre l'Open Access possible aussi du point de vue de l'évaluation de la recherche, le passage à l'Open Access doit être accompagné d'une réforme de l'évaluation de la recherche (mesure 4.3), qui s'inspire en particulier de la DORA [3] ou du Leiden Manifesto [4].

Les universités suisses ont déjà mené des réflexions et acquis quelque expérience à ce propos, notamment dans le cadre des programmes Mesurer les performances de la recherche (2008-2011/12) et Performances de la recherche en sciences humaines et sociales (2013-2016) [5]. Il convient de tirer parti de ce processus actuellement sous la responsabilité de la Délégation Qualité de swissuniversities et de transférer la responsabilité des thèses issues du programme P-3 au processus Open Access.

Les réflexions sur l'évaluation de la recherche dépassent le cadre strict de l'Open Access. Elles se doivent de considérer la dimension internationale du positionnement des hautes écoles suisses et de la carrière de leurs chercheurs.

5.4. Négociations avec les éditeurs

Les négociations avec les grandes maisons d'édition sont un élément central pour augmenter la proportion de publications des hautes écoles suisses en Open Access, en particulier par le biais de licences avec Offsetting. Leur calendrier dépend des échéances des contrats en vigueur. Afin de ne pas les retarder inutilement, le Comité de swissuniversities a décidé de confier les travaux de préparation des négociations à la Chambre des hautes écoles universitaires, en collaboration avec la Conférence des bibliothèques universitaires (CBU) et le Consortium des bibliothèques universitaires suisses (CSAL).

Un rapport comprenant des recommandations pour les négociations à mener en 2018 et 2019 est préparé en parallèle.

Les expériences d'autres pays (Pays-Bas, DEAL en Allemagne etc.) montrent en effet qu'il est important d'informer de manière proactive sur l'état des négociations. Il conviendra de

coordonner la communication qui accompagnera la stratégie de négociation avec les mesures de communication et de sensibilisation que prévoit le plan d'action (voir chapitre 5.2.).

5.5. Mise en commun de services et d'infrastructures

La mise en commun de services et d'infrastructure vise en premier lieu à permettre aux hautes écoles de petite taille ou qui sont encore au début du processus vers l'Open Access à disposer d'instruments adéquats.

La mise en commun ne doit pas empêcher les hautes écoles d'utiliser ou de développer leurs propres services et infrastructures. Elle ne doit pas non plus générer de doublons ni provoquer des dépenses inopportunes. Elle doit en revanche apporter une valeur ajoutée en termes d'efficience et de synergie.

Les besoins les plus importants concernent les serveurs de dépôts, les modèles de financement coopératif pour l'Open Access (y compris un fonds pour le financement des APC/BPC) et le soutien aux chercheurs.

Il appartiendra à l'organe de gouvernance de définir, d'entente avec les hautes écoles intéressées, les services et infrastructures communs à développer.

La planification de serveurs de dépôts et des services communs pourra débuter pendant le second semestre 2018, dès que les spécifications du monitoring seront connues. Un enjeu important sera d'assurer la coordination avec d'autres initiatives nationales impliquant les bibliothèques, en particulier le projet SLSP.

La mise en commun de serveurs de dépôt sera coordonnée avec le monitoring national (chapitre 5.1). La participation à une infrastructure internationale (voir chapitre 5.7) sera considérée comme alternative avant la mise en place de toute infrastructure commune.

La mise en commun des services et d'infrastructure s'appuie sur les mesures 3.3.1, 3.3.2, 3.4 et 3.6 du catalogue de mesures annexé.

5.6. Cadre régulateur

Le potentiel de l'auto-archivage en libre accès sur des serveurs de dépôt restera fortement limité par des embargos et des restrictions sur la version archivée. Il ne sera possible de l'exploiter pleinement que si l'auteur ou la haute école dispose d'un droit de publication secondaire obligatoire. Cet objectif pourrait en principe être atteint dans le cadre de la révision sur le droit d'auteur actuellement en cours. Le Conseil fédéral n'a toutefois pas retenu ce point dans son message sur la modification de la loi sur le droit d'auteur présenté le 22 novembre 2017. Il annonce cependant suivre « de près les discussions au niveau européen afin de pouvoir évaluer un éventuel besoin d'agir » [20].

Il convient dès lors, au-delà du suivi de la révision en cours, d'envisager des solutions alternatives, inspirée par exemple :

- du modèle de Harvard [14] ou des universités anglaises (UKSCL [15]) qui comprend une attribution à la haute école d'une licence pour la publication secondaire de tous ses employés ou
- de lois cantonales, en particulier la Loi sur l'université du Canton de Berne (art. 70 al. 2 ou la Fachhochschulgesetz du Canton de Zurich (art. 16).

Une appréciation politique et une analyse juridique sur les possibilités d'appliquer une telle solution dans le droit suisse seront nécessaire⁷.

L'analyse juridique devrait être réalisée pendant le premier semestre 2018.

⁷ L'approche semble contestée en Allemagne (voir par exemple Schmidt [21]). D'autres pistes sont évoquées par Gruttemeier [22]. Voir aussi Hilty [23] ou Graf et Haux [24].

Le suivi de la révision du droit d'auteur et l'analyse juridique susmentionnée se basent sur les mesures 6.1 et 6.2 du catalogue de mesures annexé.

5.7. Participation à des initiatives et infrastructures internationales

Le développement de l'Open Access est un mouvement d'envergure internationale. C'est à cette échelle que sont définis les standards que les hautes écoles suisses devront suivre. Ces dernières ont tout intérêt à participer aux initiatives et infrastructures internationales, comme Sherpa/Romeo DOAJ, DOAB, OLH, OAPEN, OpenAPC ou ArXiv, de nature à les soutenir dans leur mise en œuvre de la stratégie (mesure 3.5 ; d'autres exemples d'initiatives et d'infrastructures sont listées dans l'annexe 4). Elles pourront ainsi contribuer à la définition des standards, alléger certaines tâches locales et bénéficier d'alternatives avantageuses à la mise en place d'initiatives et d'infrastructures propres.

La responsabilité de cette mesure relève des hautes écoles qui en fixent aussi le calendrier. L'organe de gouvernance diffuse au besoin des recommandations sur les initiatives et infrastructures internationales auxquelles les hautes écoles suisses gagneraient à participer.

5.8. Formes alternatives de publication

Les ateliers mentionnés au chapitre 1.2 ont identifié d'autres mesures de nature à soutenir le développement de l'Open Access, en particulier le soutien au basculement de journaux vers l'Open Access (mesures 4.1.1 et 4.1.2) et le soutien au lancement de nouvelles formes de publication (mesure 4.2) et de plateformes de publication universitaires (mesure 3.3.2).

L'objectif de ces mesures est essentiellement de renforcer la Gold Road par la création (ou la transformation) de médias qui pratiquent l'Open Access sans recherche de profits démesurés.

Il appartiendra à l'organe de gouvernance de proposer une procédure pour la sélection des plateformes à soutenir.

6. Conséquences financières

6.1. Principes

La mise en œuvre de la stratégie aura des conséquences au niveau :

- des coûts des mesures de mise en œuvre (uniques et récurrents, centraux et décentralisés) et
- des dépenses pour publications comprenant les frais de souscription à des abonnements et les frais de publication en libre accès (APC/BPC).

Une modélisation crédible des conséquences financières présuppose en particulier :

- de disposer de données complètes et fiables sur les dépenses des hautes écoles en matière de publications,
- d'anticiper le choix que feront les hautes écoles de promouvoir l'auto-archivage ou la publication en Open Access, notamment en fonction des disciplines,
- d'anticiper l'évolution de l'offre et des prix en matière de publication en Open Access,
- d'anticiper l'issue des négociations avec les grandes maisons d'édition et
- d'anticiper les préférences des chercheurs et leurs réponses aux incitations des hautes écoles et à l'évolution du marché de la publication.

Ces conditions sont loin d'être remplies et les prévisions du modèle théorique - basé sur les résultats de l'analyse des flux financiers [2] - présentées dans la version de consultation du plan d'action comprennent une large part d'arbitraire.

Les options, suggérées dans cadre de la consultation, de confier un mandat à un spécialiste de la modélisation financière ou de reprendre un modèle développé pour un autre pays ont

été rejetées. Les résultats ne permettraient en effet pas de dissiper les incertitudes résultant de paramètres comme l'évolution de l'offre et des prix en matière d'Open Access, sur lesquels les hautes écoles n'ont aucun contrôle et qui ne dépendent que très marginalement des choix qu'elles feront.

Il est prévu de collecter des données financières dans le cadre du monitoring national (voir chapitre 5.1), ce qui devrait permettre d'améliorer, à terme, les prédictions. Les estimations découlant du modèle théorique adapté selon les indications données dans le cadre de la consultation sont données à titre indicatif.

6.2. Coûts des mesures de mise en œuvre

Les coûts de mise en œuvre des différentes mesures prévues dans le plan d'action sont estimés comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Mesures	Coûts			
	centraux		décentralisés (hautes écoles)	
	uniques	récurrents	uniques	récurrents
Auto archivage			375 kCHF par serveur de dépôt ⁸	Serveur de dépôt : 118 kCHF/an ⁷ Soutien aux chercheurs : 1FTE/5'000 publications
Publication en Open Access				Gestion des APC : 1 FTE/ 1'000 publication ⁹
Gouvernance (ch. 3)		1 FTE		
Politiques (ch. 4)	0.5 FTE sur 6 mois		0.5 FTE sur 6 mois par HE	
Monitoring (ch. 5.1)	Plateforme d'agrégation : 375kCHF Conception et interopérabilité : 0.5 FTE sur 6 mois	118kCHF 0.5 FTE	Adaptation des systèmes financiers et serveurs de dépôt selon besoins	1 FTE/10'000 publications 0.1 FTE sur 6 mois
Communication et sensibilisation (ch. 5.2)	Concept : 100kCHF	Coordination : 1 FTE		1 FTE/ 5'000 publications
Réforme de l'évaluation de la recherche (ch. 5.3)	<i>Pas modélisé.</i>			

⁸ Estimation de l'analyse sur les flux financiers jugée trop élevée lors de la consultation.

⁹ Montant maximal en cas de gestion d'un fonds de remboursement. Les plateformes Open Access proposent souvent des solutions de pré- ou post-paiement plus efficaces (www.oai.uzh.ch/en/at-the-uzh/funding/memberships).

Négociations avec les éditeurs (ch. 5.4)	A évaluer.			
Mise en commun de services et d'infrastructures (ch. 5.5)	0.5-1 million par plateforme sur 2-3 ans			
Cadre régulateur (ch. 5.6)	Analyse juridique : 120kCHF			
Participation à des initiatives et infrastructures internationales (ch. 5.7)				15 kCHF par an et par HE

Une modélisation des coûts susmentionnés aboutit, pour les années 2018-2020, à un montant d'environ 2 millions en central et d'environ 9 à 10 millions pour l'ensemble des hautes écoles et, pour la période 2021-2024, à un montant d'environ 3 à 3.5 millions en central et situé entre 14 et 17 millions pour les hautes écoles.

Il s'agit de valeurs approximatives soumises à une grande incertitude et pouvant varier en fonction des choix qui seront faits et de l'évolution des paramètres à l'échelle internationale.

6.3. Dépenses pour publications

L'analyse sur les flux financiers estime les dépenses des hautes écoles suisses pour des abonnements à des revues scientifiques en 2015 à 70 millions et les frais pour la publication d'articles en Open Access pour la même année à 6 millions. A cela s'ajoutent les dépenses pour l'acquisition et pour la publication de monographies et d'ouvrages collectifs pour lesquelles l'analyse sur le flux financiers ne donne pas d'estimation¹⁰.

Les dépenses pour abonnements subissent une forte croissance que l'analyse sur les flux financiers estime à 5% par an. Cela représente une augmentation de 3.5 millions par an, sans qu'aucune mesure ne soit prise.

Les négociations avec les grandes maisons d'édition devraient avoir sur cette croissance un impact qu'il est toutefois difficile d'anticiper.

L'évolution des dépenses pour frais d'édition dépend directement du nombre d'articles publiés dans des revues en Open Access. Selon l'analyse sur les flux financiers le coût moyen des APC est de 1'567 francs par article. Cette valeur peut toutefois évoluer en fonction du marché de l'Open Access (offre et prix) et des choix des chercheurs de publier dans des revues Open Access (Gold Road), dans des revues hybrides (avec ou sans mécanisme d'offsetting) ou dans des revues soumises à abonnement. Une augmentation de 10 points du taux de publications en Gold Open Access représenterait ainsi une augmentation des dépenses pour frais d'édition de l'ordre de $3'000 \times 1'567 = 4'700'000$ francs par an (respectivement 2,5 millions si l'on considère que l'adresse de l'auteur correspondant est suisse dans 54% des publications des hautes écoles suisses).

A défaut d'information sur les dépenses pour monographies et ouvrages collectif, on peut grossièrement estimer celles-ci à 25% des dépenses pour abonnements pour les acquisitions et à 25% des APC pour les frais de publication en Open Access (BPC).

¹⁰ L'analyse des flux financiers compte 70 millions pour les abonnements en 2015 [2] et la statistique des bibliothèques de l'OFS 92 millions pour les acquisitions de médias au cours de la même année, pour les bibliothèques universitaires et les réseaux de bibliothèques des universités, des HES et des HEP [25]. La différence de 22 millions, qui représente 31% des dépenses pour abonnements devrait représenter une limite supérieure pour une première approximation des frais d'acquisition pour monographies et ouvrages collectifs.

Dans l'hypothèse d'une croissance annuelle du nombre de publications de 5% (50'000 publications en 2024) et d'une répartition de 1/3 :1/3 :1/3 entre auto-archivage, Offsetting et publications dans des revues en Open Access, les dépenses pour frais de publication seraient en 2024 de l'ordre de 25 millions de francs (respectivement 18 millions si on considère que l'adresse de l'auteur correspondant est suisse dans 54% des publications des hautes écoles suisses), et le coût des abonnements de l'ordre de 110 millions de francs (contre 70 millions en 2015). Si on veut tenir compte des monographies et ouvrages collectifs selon l'estimation grossière estimée ci-dessus, il convient de majorer ces montants de 25%.

Pour garantir, à terme, la neutralité des coûts, une réduction des dépenses pour les abonnements et les acquisitions sera vraisemblablement nécessaire pour compenser l'augmentation des frais de publication en Gold Open Access (APC/BPC).

6.4. Financement

Pour les mesures de mise en œuvre nationales à réaliser pendant les années 2018-2020, les hautes écoles ont la possibilité de soumettre des demandes de financement dans le cadre du programme Information scientifique : accès, traitement et sauvegarde (P-5, délais de soumission en février et août). Les projets retenus obtiennent une subvention limitée à 50% des coûts. Les partenaires des projets doivent assumer le financement des 50% restants.

Les hautes écoles devront en outre assumer le financement des mesures locales qu'elles prendront, notamment par le biais de réaffectations au sein de leurs bibliothèques. Pour atteindre les objectifs de la stratégie, les hautes écoles devront donc prévoir des fonds pour le financement des mesures locales et pour leur participation aux mesures nationales (voir chapitre 6.2).

Pour la période 2021-2024, il est prévu que swissuniversities dépose une demande de contributions liées à des projets pour l'Open Access et l'Open Science. L'esquisse de la demande figurera dans la coordination des politiques des hautes écoles que swissuniversities préparera en 2018 à l'intention de la Conférence suisse des hautes écoles.

Les APC et les BPC pour la publication en Open Access d'articles et de monographies liées à des projets de recherche seront financés en partie par les agences de financement. Le Fonds national dispose respectivement prépare des directives dans ce sens. Pour le financement des frais de publications d'autres recherches, les hautes écoles ont la possibilité de constituer un fonds alimenté par les budgets d'acquisition des bibliothèques des hautes écoles.

7. Echancier

Le calendrier de mise en œuvre doit tenir compte de plusieurs impératifs. Il ne peut pas ignorer le fait que de nombreuses agences de financement de la recherche, en particulier la Commission européenne [26], ont fixé à 2020 le délai pour que l'intégralité des résultats de recherches qu'ils financent soient publiés en Open Access. Il ne peut pas non plus ignorer la recommandation que l'EUA a adressée en juin 2017 aux responsables d'universités et aux conférences de recteurs européennes d'atteindre le Full Open Access en 2020 [8].

D'un autre côté, le calendrier est nécessairement conditionné par les moyens à disposition pour couvrir le coût des mesures de mise en œuvre et les dépenses pour publications.

Il doit en outre rester suffisamment flexible pour s'adapter aux éventuelles modifications de la stratégie et de son plan d'action qui devront être prises en cours de route sur la base du

monitoring, du résultat des négociations avec les grandes maisons d'éditions ou de l'évolution de l'Open Access.

Les principales échéances prévues sont réparties entre les deux semestres de l'année 2018, les années 2019 et 2020 et la période 2021-2024. Le calendrier des négociations est présenté dans le rapport parallèle (cf. chapitre 5.4).

Actions à réaliser ou à initier pendant le premier semestre 2018

- Mise en place de la gouvernance (voir chapitre 3)
- Recommandations de swissuniversities sur les politiques d'Open Access (voir chapitre 4.1, délai : juin 2018)
- Analyse juridique sur les possibilités de publications secondaires (voir chapitre 5.6, délai : juin 2018)
- Concept pour la campagne de sensibilisation (voir chapitre 5.2)
- Définition des informations à collecter dans le cadre du monitoring (voir chapitre 3.1)
- Définition des critères d'interopérabilité pour les serveurs de dépôt et la plateforme de monitoring (voir chapitre 5.1)
- Cahier des charges d'une plateforme de monitoring (voir chapitre 5.1)

Actions à réaliser ou à initier pendant le second semestre 2018

- Lancement de la campagne de sensibilisation selon le concept préparé pendant le premier semestre (voir chapitre 5.2).
- Planification des serveurs de dépôt et services communs (voir chapitre 5.5)
- Traitement des Thèses pour une évaluation performante la recherche par la gouvernance Open Access (voir chapitre 5.3)

Actions à réaliser pendant les années 2019-2020

Au niveau national :

- Mise en place de la plateforme du monitoring (publication régulière de l'état de l'Open Access dans les hautes écoles suisses)
- Poursuite de la campagne de sensibilisation

Au niveau des hautes écoles :

- Elaboration ou adaptation des politiques Open Access
- Renforcement du soutien aux chercheurs
- Gestion des APC/BPC

Actions à planifier pour la période 2021-2024

Les actions à réaliser pendant la période 2021-2024 seront détaillées dans la planification 2021-2024. Il s'agira notamment du développement de serveurs de dépôts et de services communs (voir chapitre 5.5).

Références

1. swissuniversities. 2017. *Stratégie nationale suisse sur l'Open Access*. Berne.
2. Cambridge Economic Policy Associates Ltd. 2017. Financial Flows In Swiss Publishing. doi:10.5281/zenodo.240896.
3. The San Francisco Declaration on Research Assessment (DORA). 2017. *ASCB*. <http://www.ascb.org/dora/>. Accessed April 27.
4. Hicks, Diana, Paul Wouters, Ludo Waltman, Sarah De Rijcke, and Ismael Rafols. 2015. The Leiden Manifesto for research metrics. *Nature* 520: 429.
5. Performances de la Recherche en Sciences Humaines et Sociales. 2017. <http://www.performances-recherche.ch/>. Accessed August 17.
6. Gutknecht, Christian, Regula Graf, Ingrid Kissling, Daniel Krämer, Katrin Milzow, Lionel Perini, Stéphanie Würth, and Thomas Zimmermann. 2016. *Rapport de monitoring FNS Open Access to Publications 2013 - 2015*.
7. Fuhrer, Christian, Franziska Moser, and Hofmann. 2014. Aktuelle Entwicklungen von Open Access und die Umsetzung an einer Universität. *AEU-Bulletin*.
8. Towards Full Open Access in 2020 Aims and recommendations for university leaders and National Rectors' Conferences. 2017. European University Association.
9. Schweizerischer Wissenschafts- und Innovationsrat. 2016. *L'open access du point de vue de l'auteur-chercheur: thèses et recommandation du CSSI*.
10. Strasser, Bruno J, and Paul N Edwards. 2015. *Open access: publishing, commerce, and the scientific ethos : report to the Swiss Science and Innovation Council SSIC*. Bern: Swiss Science and Innovation Council SSIC.
11. Dell'Ambrogio, Mauro. 2017. Schreiben vom 19.06.17 vom Staatssekretär Dell'Ambrogio an swissuniversities betreffend Zugang zu Forschungsergebnissen und -daten.
12. Berlin Declaration. 2017. <https://openaccess.mpg.de/Berlin-Declaration>. Accessed April 11.
13. SHERPA/RoMEO - RoMEO Statistics. 2017. <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/statistics.php?la=en&flDnum=|&mode=simple>. Accessed August 3.
14. Shieber, Stuart M. 2010. A model open-access policy. *Harvard Office for Scholarly Communication*. Retrieved September 15: 2013.
15. UK Scholarly Communications, Licence and Model Policy. 2016. *Zenodo*. doi:10.5281/zenodo.153928.
16. Suber, Peter. 2006. No-fee open-access journals.
17. Machado, Alexander, Laura Hoppmann, Johannes Knaus, and Margit Palzenberger. 2016. *Bibliometric study of the Swiss Publication System*.
18. European University Association. 10:19:26 UTC. EUA Open Access survey results 2015-16. Education.
19. Good practices for university open-access policies - Harvard Open Access Project. 2017. https://cyber.harvard.edu/hoap/Good_practices_for_university_open-access_policies. Accessed November 29.
20. Le Conseil fédéral adapte le droit d'auteur à l'ère d'Internet. 2017. <https://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/aktuell/news/2017/2017-11-221.html>. Accessed November 22.
21. Schmidt, Nicole. 2016. *Open Access*. Nomos. doi:10.5771/9783845270920.
22. Gruttemeier, Herbert. 2016. Le droit de publication secondaire – quelle valeur et quelles perspectives ? *Revue maghrébine de documentation et d'information*: 201–214.

23. Hilty, Reto M., and Matthias Seemann. 2009. Open Access: Zugang zu wissenschaftlichen Publikationen im schweizerischen Recht.
24. Graf, Fabienne Sarah, and Dario Henri Haux. 2017. Verpflichtung zu Open Access – universitäres Publizieren der Zukunft? *sui generis* 0. doi:10.21257/sg.46.
25. Bibliothèques. 2017. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/culture/bibliotheques.html>. Accessed August 17.
26. Smits, Robert-Jan. 2017. The open access to publications obligations In Horizon 2020.

swissuniversities

Annexes

1. Catalogue de mesures
2. Propositions de formulations pour les politiques d'Open Access
3. Carte des ressources existantes
4. Estimation des conséquences financières (tableaux)

Catalogue de mesures

Remarque préliminaire : ce catalogue reprend les descriptions des mesures identifiées dans le cadre des ateliers des 24, 28 et 31 mars ainsi que du 24 avril 2017. Il complète le plan d'action en donnant sur les mesures des indications souvent plus précises, à défaut d'être toujours actuelles.

1. Mesures de mise en œuvre de la ligne d'action 1 : Adopter et harmoniser les politiques d'Open Access

La mise en œuvre de la première ligne d'action vise à harmoniser les politiques d'Open Access des hautes écoles suisses. La première mesure consiste à formuler des recommandations (1.1). Les hautes écoles seront ensuite appelées à se doter de politiques d'Open Access répondant à ces recommandations et à les mettre en œuvre (mesure 1.2). Une troisième mesure consiste à mettre en place une gouvernance chargée d'élaborer et de proposer des décisions stratégiques concernant l'Open Access (mesure 1.3).

1.1 Recommandations sur les politiques d'Open Access (mesure 1.1)

L'harmonisation et la cohérence des conditions cadres est essentielle pour permettre la concurrence et la collaboration entre les chercheurs et entre les hautes écoles. Cela concerne en particulier les Politiques d'Open Access. La mise en œuvre de la Stratégie nationale sur l'Open Access doit à cette fin proposer des recommandations sur lesquels les hautes écoles peuvent orienter leurs politiques institutionnelles.

La première mesure consiste ainsi à formuler des recommandations pour les politiques d'Open Access des hautes écoles. Les formulations de standards minimaux élaborées dans le cadre de l'atelier du 28 (annexe 3) pourraient servir de point de départ pour ces travaux.

Après avoir approuvé les recommandations, swissuniversities pourra, dans le courant du premier semestre 2018, recommander aux hautes écoles de s'y conformer en se dotant de politiques correspondantes ou en adaptant leurs politiques existantes.

La responsabilité de cette mesure incombe à swissuniversities. Dans sa réalisation, il importe de prendre en compte le point de vue des différents types de hautes écoles mais aussi de s'assurer que les politiques des hautes écoles soient cohérentes avec les exigences du FNS et les recommandations des académies.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
1.1	1	swissuniversities	swissuniversities	HE, FNS, A+	2018

1.2 Politiques Open Access des hautes écoles (mesure 1.2)

L'objectif de cette mesure est de doter toutes les hautes écoles de politiques d'Open Access cohérentes.

Les hautes écoles qui n'en ont pas encore adoptent une politique Open Access élaborée sur la base des recommandations de swissuniversities. Les hautes écoles qui disposent déjà d'une politique d'Open Access vérifient que leur politique est cohérente avec les recommandations et, au besoin, adapte leur politique en conséquence.

Dans le sens d'une transparence, les politiques d'Open Access des hautes écoles sont publiées sur le site web de celles-ci et swissuniversities maintient dès fin 2018 une page web présentant les politiques d'Open Access des hautes écoles suisses.

Les hautes écoles prennent ensuite les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de leurs politiques Open Access.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
1.2	1	Hautes écoles	Hautes écoles	-	2018-suiv.

1.3 Open Access Council (mesure 1.3)

L'objectif de cette mesure est de doter les hautes écoles suisses d'un organe de gouvernance chargé d'élaborer et de proposer les décisions stratégiques concernant l'Open Access.

Cet organe devrait en outre être le lieu d'expression des intérêts des communautés des différents domaines de recherche (e.g. SHS) et assurer le lien avec bibliothèques, les éditeurs et les maisons d'édition.

L'Open Access Council (ou organe de gouvernance) doit être rattaché directement à swissuniversities, par exemple sous la forme d'une Délégation. Il doit intégrer les différents acteurs concernés, en particulier les hautes écoles et les établissements de recherche (publics), leurs bibliothèques (et leurs organes communs) et les communautés de chercheurs (par exemple via les académies) mais aussi les agences de financement (FNS, Innosuisse).

Un mandat, qui clarifie notamment les relations avec les autres organes impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie, devrait être adopté par swissuniversities en 2017 de manière à ce que l'Open Access Council puisse entrer en fonction en 2018.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
1.3	2	swissuniversities	swissuniversities	HE, Bibs, A+, FNS	2018

2. Mesures de mise en œuvre de la ligne d'action 2 : Négociations avec les éditeurs

La mise en œuvre de la deuxième ligne d'action concerne les négociations avec les maisons d'édition. La préparation et la conduite du processus de négociation seront confiées à un nouveau groupe de travail (2.1) qui pourra appuyer ses travaux sur des informations factuelles concernant les contrats de licence en cours (2.2) et explorera toutes les pistes susceptibles de renforcer la position de négociation des hautes écoles suisses (2.3).

Remarque : Les 3 mesures proposées lors de l'atelier du 24 avril sont présentées ici à titre indicatif. Le Comité de swissuniversities a en effet chargé la Chambre des hautes écoles universitaires de superviser les travaux de préparation des négociations en collaboration avec la Conférence des bibliothèques universitaires et le Consortium des bibliothèques universitaires, de manière à ce que les négociations puissent débuter en 2018.

2.1 Constitution d'un groupe de travail chargé de préparer et de conduire les négociations avec les éditeurs (mesure 2.1)

L'objectif de cette mesure est de doter les hautes écoles suisses d'une structure appropriée pour maximiser les chances de succès des négociations avec les grandes maisons d'édition.

Afin d'augmenter les chances de succès des négociations avec les grandes maisons d'édition il convient de constituer un groupe de travail chargé de la préparation et de la conduite des négociations avec les maisons d'édition. Cela signifie en particulier :

- de préciser les objectifs de négociations :
 - o réduction des coûts ou maîtrise de leur croissance,
 - o modèles d'Open Access favorisés (e.g. Offsetting, qui réduit les coûts, plutôt que Read&Publish, qui renforce la dépendance vis-à-vis des maisons d'édition),
 - o modalités de sortie en cas d'échec,
- de préparer un accord entre les hautes écoles sur les modalités de sortie en cas d'échec des négociations,
- de préparer des alliances avec d'autres pays (e.g. association au projet DEAL),
- de déterminer l'ordre et la priorité des négociations à engager,
- de fixer la composition des équipes de négociation,
- de proposer et préparer des mesures de nature à renforcer la position de négociation (diversité des approches, voir mesure 2.3).

Ce groupe de travail Négociations devra être directement rattaché à swissuniversities et rassembler des membres de directions de hautes écoles, des compétences métier du Consortium of Swiss Academic Libraries (CSAL), du Groupe de travail Licences et des bibliothèques et assurer le lien avec le Programme P-5.

Pour répondre aux impératifs de calendrier des contrats en cours, il importe que swissuniversities institue ce groupe de travail dans les plus brefs délais. Dans cette perspective, le Comité de swissuniversities a chargé la Chambre des hautes écoles universitaires de superviser les travaux préparatoires en cours.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
2.1	1	Swissuniversities (CHEU)	CSAL	CSAL, GT-Licences, Bibs, P-5	2017-ff

2.2 Collecte d'informations quantitatives sur les publications des hautes écoles suisses (mesure 2.2)

L'objectif de cette mesure est de rassembler les informations nécessaires à la préparation et à la conduite des négociations avec les éditeurs. Il s'agit notamment de connaître :

- les montants payés par les hautes écoles suisses à chacune des grandes maisons d'édition (sous forme de souscription et d'APC),
- les spécificités des contrats de manière à permettre une comparaison avec d'autres pays
- le nombre d'articles publiés par les hautes écoles suisses chez chacune des grandes maisons d'édition (critère : corresponding autor)
- les échéances des contrats de licences consortiales en cours (Springer, fin 2017 ; Elsevier fin 2018 ; ...).

Les informations récoltées devraient notamment permettre le calcul du coût moyen (réel) par publication (cf. les études de la Max Planck Digital Library et [DOI: 10.17617/1.3]).

Il serait accessoirement utile de connaître aussi la proportion des publications des hautes écoles suisses éditées par des maisons d'édition suisses.

Le Groupe de travail Négociations (voir mesure 2.1) devrait confier sans délai la réalisation de cette mesure au CSAL, dont le mandat comprend aussi la tenue de statistiques sur l'acquisition et l'utilisation de licences, en étroite collaboration avec les hautes écoles et les bibliothèques.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
2.2	1	GT-Négociations	CSAL	HE, Bibs	2017

2.3 Exploration de mesures de nature à renforcer la position de négociation suisse (mesure 2.3)

L'objectif de cette mesure est d'identifier, d'analyser et, au besoin, d'initier des mesures de nature à renforcer la position de négociation des hautes écoles suisses face aux grandes maisons d'édition.

Il convient que le Groupe de travail Négociations explore notamment :

- la possibilité d'engager une action contre les grandes maisons d'édition pour abus de position dominante au niveau national (plainte de swissuniversities auprès de la ComCo) ou européen,
- la possibilité de prévenir, sur la base d'une analyse juridique, les risques encourus par les hautes écoles et leurs chercheurs en cas de rupture de contrat avec une grande maison d'édition,
- le potentiel d'une promotion active de formes alternatives de publication (voir en particulier mesures 4.1 et 4.2)
- les moyens d'assurer le soutien de la communauté des chercheurs aux objectifs de négociations, par une communication appropriée (voir mesure 5.1).

Les Groupe de travail Négociations devrait initier ces travaux d'exploration dès son entrée en fonction.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
2.3	1	GT-Négociations	swissuniversities	HE, Bibs, A+, FNS	2017-ff

3. Mesures de mise en œuvre de la ligne d'action 3 : Coordonner et regrouper les ressources

La troisième ligne d'action s'occupe de la coordination et du regroupement des ressources pour la mise en œuvre des politiques d'Open Access. Un inventaire des ressources existantes (3.1) et des critères d'interopérabilité (3.2) serviront de base à la mise en commun d'infrastructures (3.3) ou de services (3.4). Ces mesures seront complétées par la participation à des infrastructures internationales (3.5) et par des modèles de financement coopératif pour l'Open Access (3.6).

3.1 Carte des ressources existantes en Suisse (mesure 3.1)

L'objectif de cette mesure est de préparer une base d'information appropriée pour les mesures de coordination et de regroupement des ressources ainsi que d'assurer un suivi national de l'état des ressources Open Access.

Il convient de recenser à l'échelle nationale les :

- Serveurs/archives institutionnel(le)s (et identifier ainsi les besoins non couverts).
- Archives/serveurs disciplinaires
- Research Information Management Systems (RMIS)
- Current Research Information Systems (CRIS)
- Plateformes de publication primaire OA
- Projets en cours ou en préparation
- les fonds de publication et/ou memberships disponibles dans les institutions, les académies et les organismes de financement
- les services de soutien aux auteurs (support/conseil à la publication, droit d'auteur, etc.) ainsi que
- les projets, initiatives et infrastructures collectives en lien avec l'Open Access qui bénéficient (ou devraient bénéficier) d'un soutien actif.

La responsabilité de cette mesure pourrait être confiée au Cercle de travail Open Access (AKOA) de la Conférence des bibliothèques universitaires (CBU). Cette instance devrait être dûment rattachée à swissuniversities, par exemple sous la forme d'un (sous-)réseau.

Une version préliminaire de carte des ressources existantes présentée à l'AKOA le 13 juin 2017 est disponible en annexe. L'AKOA pourrait au besoin la compléter dans le cadre de la consultation du présent plan d'action.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
3.1	2	AKOA	AKOA	HE, FNS, A+	2017

3.2 Critères d'interopérabilité (mesure 3.2)

L'objectif de cette mesure est d'établir des critères d'interopérabilité pour les serveurs de dépôt et autres infrastructures de la carte des ressources (voir mesure 3.1) en favorisant l'utilisation de normes et de standards reconnus (OpenAIRE). Elle représente une condition nécessaire pour l'utilisation de serveurs de dépôts par plusieurs institutions ou pour l'agrégation au niveau national de données déposées sur différents serveurs institutionnels ou systèmes d'information (e.g. P3).

Cette mesure consiste à établir les critères que doivent remplir les archives sur lesquelles les chercheurs peuvent déposer leurs travaux. Ces critères devraient donc être cités dans les politiques d'Open Access. Il s'agit dans un premier temps de définir :

- les objectifs à atteindre,

- les indicateurs nécessaires et les données à échanger (dans le but d'un monitoring national par exemple),
- le format de métadonnées (par ex. RIOXX),
- la terminologie et les définitions.

Il convient en outre de formuler des recommandations sur les standards et instruments de nature à renforcer l'interopérabilité, notamment ORCID, DOI, ID projets FNS, ...

La coordination de cette mesure pourrait être confiée à AKOA. A charge de cet organe d'impliquer d'autres partenaires (DLCM, SNF, Research Offices) lorsque cela est utile ou nécessaire.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
3.2	2	swissuniversities	AKOA	DLCM, SNF, ReO	2018-ff

3.3 Mise en place d'infrastructures communes

3.3.1 Serveur(s) de dépôt/archives ouvert(es) (mesure 3.3.1)

L'objectif de cette mesure est de développer les ressources nécessaires pour couvrir l'ensemble des besoins des hautes écoles et de leurs chercheurs en matière de serveurs institutionnels/archives ouvertes. Les besoins spécifiques seront précisés dans le cadre de la mesure 3.1 (carte des ressources). Les grandes institutions disposent de serveurs de dépôt institutionnels répondant à leurs besoins, ce qui n'est pas toujours le cas pour les petites institutions (voir carte des ressources). Afin de remédier à cet état de fait, la Plan d'action propose la mise en place d'archives ouvertes (donc accessibles aux chercheurs de toutes les hautes écoles suisses) qui :

- répondent aux besoins spécifiques des institutions (critères spécifiques, reporting, tableau de bord de la recherche)
- répondent aux besoins des chercheurs (diffusion des publications) et
- permettent un usage spécifique pour les communautés scientifiques des disciplines (community driven)
- peuvent être étendus en infrastructure pour le dépôt de données permettant interopérabilité, Text and Data Mining, réutilisabilité
- peuvent être étendus en un système d'information national de la recherche
- garantissent un archivage pérenne
- répondant aux standards internationaux de qualité digitale (minimum OpenAIRE, certification DINI ?)
- respectent les FAIR Data Principles et se font indexer dans OpenDOAR.
- Sont approprié pour les monographies (en complément à e-periodica, ou, dans le cadre du projet OAPEN CH, à OAPEN Library)
- fournissent une agrégation des journaux (et monographies) existants ainsi qu'un toit commun pour les plateformes existantes

Les besoins des hautes écoles ne disposant pas d'archives institutionnelles peuvent être couverts par différentes infrastructures pour autant qu'elles répondent aux critères énoncés. Le projet SONAR, basé sur Rero Doc représente une possibilité. Une alternative non exclusive serait d'émettre des recommandations à des serveurs existants, par exemple ZENODO.

La responsabilité de cette mesure incombe à swissuniversities, en particulier dans le cadre de projets du Programme P-5 (e.g. SONAR, SLSP).

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
3.3.1	3	swissuniversities	P-5 / SONAR	AKOA, SLSP	2018-ff

3.3.2 Plateforme de publication universitaire (mesure 3.3.2)

L'objectif de cette mesure est de renforcer ainsi le profil des plateformes de publication suisses par la mise en place d'une organisation faîtière et d'un label.

La plateforme permet aux chercheurs suisses de publier leurs travaux scientifiques en Open Access de manière professionnelle. Elle est en outre une organisation faîtière et un label pour les plateformes de publication des universités comme BOP (université de Berne) ou HOPE (université de Zurich). L'exploitant de la plateforme offre des conditions favorables et la transparence des coûts pour toutes les prestations, comme le fait Ubiquity Press pour les Open Library of Humanities. L'exploitation peut être régulièrement mise au concours pour obtenir des offres plus favorables.

Le pilotage de la plateforme et l'attribution du label seront assurés par l'Open Access Council. On étudiera les possibilités d'associer les maisons d'édition suisses à la mise en place et l'exploitation.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
3.3.2	4	OA-Council	CBU	Editeurs suisses	2018-ff

3.4 Mise en commun de supports, conseils et services (mesure 3.4)

L'objectif de cette mesure est la mise en commun de supports, de conseils et de services liés à l'Open Access, notamment destinés aux chercheurs. La liste des services pourra évoluer dans le temps. Elle comprendra en particulier un Centre de compétence sur le copyright et la mise à disposition de modèles de clause contractuelle Open Access pour négocier la publication avec une maison d'édition. Cette mesure est déjà partiellement en cours de réalisation avec la mise en place, dans le cadre de la mesure B-4 du Programme P-5, d'un Centre de compétence pour le droit numérique (CCdigitallaw.ch). En fonction des services cette mesure pourra impliquer d'autres instances (e.g. CSAL, SLSP).

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
3.4	2	CBU	CCDL, CSAL	HE, Bibs, ReO, ...	2018-ff

3.5 Participation à des infrastructures internationales (mesure 3.5)

L'objectif de cette mesure est de promouvoir la participation à des infrastructures et instruments internationaux de manière à renforcer l'intégration et la mise en réseau des instruments et infrastructures Open Access des hautes écoles suisses.

Cette mesure concerne en particulier les projets, initiatives et infrastructures collectives en lien avec l'Open Access qui seront recensés dans le cadre de la mesure 3.1, par exemple OpenAIRE, ORCID, DOAJ, DOAB, OAPEN Library ou SHERPA/RoMEO.

Cette mesure aura notamment pour effet de renforcer l'interopérabilité des infrastructures et instruments Open Access.

Si la décision de participer à une infrastructure ou un instrument international relève de l'instance responsable de l'infrastructure ou de l'instrument suisse concerné, l'AKOA pourrait être chargé de la coordination et en particulier de faire des propositions.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
3.5	3	AKOA	AKOA	swu, HE	2018-ff

3.6 Modèles de financement coopératif pour l'Open Access (mesure 3.6)

Cette mesure a pour objectif de regrouper les ressources pour l'acquisition de licences Open Access, par exemple pour la participation à des programmes de memberships de certains éditeurs (Biomed Central, SCOAP3, Copernicus) ou l'acquisition de métadonnées des publications d'une institution.

La réalisation de cette mesure devra s'intégrer dans la mise en œuvre de la ligne d'action 2 (négociation avec les éditeurs).

La coordination de cette mesure peut être confiée à la CBU et au CSAL.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
3.6	3	CBU/CSAL	CBU, CSAL	HE, Bibs	2018-ff

4. Mesures de mise en œuvre de la ligne d'action 4 : Des formes alternatives de publication

Le développement de modèles de publication alternatifs constitue la quatrième ligne d'action. Il est proposé de soutenir aussi bien le basculement de journaux vers l'Open Access (4.1) que le lancement de nouvelles formes de publication (4.2). Il importe en outre de réformer l'évaluation de la recherche de manière à tenir compte de l'Open Access (4.3).

4.1 Soutien au basculement de journaux vers l'Open Access

4.1.1 Soutien au basculement de journaux à fort impact (mesure 4.1.1)

L'objectif de cette mesure est de soutenir le basculement de journaux à fort impact vers des modèles d'Open Access acceptables pour la communauté scientifique et les hautes écoles (e.g. FAIR Open Access Publishing, fairoa.org). Il s'agit, sur le modèle développé par LingOA.eu (en cours d'extension à PsyOA.org et MathOA.org), d'approcher des journaux à fort impact et forte visibilité, généralement sous le contrôle de grandes maisons d'éditions, pour les convaincre de basculer vers l'Open Access. Cette démarche présuppose une participation active de la communauté scientifique des disciplines concernées à l'échelle internationale et présente l'avantage de s'attaquer à la position dominante des grandes maisons d'édition et donc renforcer la position de négociation des hautes écoles.

Concrètement, il s'agit :

- d'identifier et de contacter, en collaboration avec les académies et les communautés scientifiques, des éditeurs en chef suisses à la tête de comités éditoriaux de journaux à forte visibilité afin de les convaincre de basculer vers l'Open Access, avec ou sans le concours de leur maison d'édition ;
- de créer un fonds pour soutenir les journaux pendant la phase de transition vers l'Open Access (100-300 kCHF par journal sur 3 ans selon les expériences de LingOA).

Une collaboration internationale est en général utile, par exemple avec les initiatives LingOA, PsyOA et MathOA qui sont en principe ouvertes à collaborer aussi pour d'autres disciplines.

Les journaux soutenus devront :

- Se conformer aux 5 principes du FAIR Open Access Publishing (fairoa.org) :
 1. transparent ownership structure, and controlled by and responsive to the scholarly community.
 2. Authors of articles in the journal retain copyright.
 3. All articles are published open access and an explicit open access licence is used.
 4. Submission and publication is not conditional in any way on the payment of a fee from the author or its employing institution, or on membership of an institution or society.
 5. Any fees paid on behalf of the journal to publishers are low, transparent, and in proportion to the work carried out. (Includes cost transparency, absence of double dipping, governance under control of scholarly community)
- Présenter un modèle d'affaire financièrement durable après la phase de transition, par exemple un modèle Diamond Open Access où les APC sont pris en charge par un consortium de bibliothèques (cf Open Humanities Library).
- s'affilier à DAOJ.

La responsabilité de cette mesure devrait être assumée par l'Open Access Council (mesure 1.3), qui collaborera, pour l'identification des journaux à soutenir, avec les académies et les communautés scientifiques.

Sur le long terme, cette mesure doit être financée par une réduction globale de frais de publications, en particulier des souscriptions. A court terme, elle pourrait bénéficier d'un financement par le biais

d'un fonds commun alimenté par un pourcentage des souscriptions payées par les hautes écoles aux grandes maisons d'édition.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
4.1.1	2	OA-Council	Bibliothèques	HE, Bibs, A+	2018-ff

4.1.2 Soutien au basculement journaux appartenant à des universités ou à des communautés scientifiques suisses (mesure 4.1.2)

L'objectif de cette mesure est de soutenir le basculement vers l'Open Access de journaux appartenant à des universités ou des communautés scientifiques.

Les journaux soutenus devront aussi se conformés aux critères énoncés dans la mesure 4.1.1.

La responsabilité de cette mesure devrait être assumée par l'Open Access Council en collaboration avec les Académies.

Sur le long terme, cette mesure doit être financée par une réduction globale de frais de publications, en particulier des souscriptions. A court terme, elle pourrait bénéficier d'un financement par le biais d'un fonds commun alimenté par un pourcentage des souscriptions payées par les hautes écoles aux grandes maisons d'édition.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
4.1.2	2	OA-Council	Académies	HE, Bibs, A+	2018-ff

4.2 Soutien au lancement de nouvelles formes de publication (mesure 4.2)

L'objectif de cette mesure est de soutenir le lancement de nouvelles formes de publication en Open Access apportant une valeur ajoutée et basées sur un modèle acceptable pour la communauté scientifique (e.g. FAIR Open Access Principles, fairoa.org).

Les nouvelles formes de publication soutenues doivent :

- justifier d'une valeur ajoutée
- prévoir un processus éditorial garantissant la qualité des publications (e.g. peer review)
- se conformer aux principes du Fair Open Access Publishing (voir mesure 4a))
- obtenir l'affiliation à DOAJ,
- garantir un accès à long terme.

La responsabilité de cette mesure devrait être assumée par l'Open Access Council (mesure 1.3)

Sur le long terme, cette mesure doit être financée par une réduction globale de frais de publications, en particulier des souscriptions. A court terme, elle pourrait bénéficier d'un financement par le biais d'un fonds commun alimenté par un pourcentage des souscriptions payées par les hautes écoles aux grandes maisons d'édition.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
4.2	2	OA-Council	Bibliothèques	HE, Bibs, A+	2018-ff

4.3 Réforme de l'évaluation de la recherche (mesure 4.3)

L'objectif de cette mesure est de promouvoir une réforme des pratiques d'évaluation de la recherche (personnes et projets) pour tenir compte de l'Open Access et valoriser la qualité du travail scientifique plutôt que le journal ou l'éditeur chez qui le travail est publié.

L'évaluation de la recherche, que ce soit dans le cadre des procédures de recrutement et de promotion académique ou de la sélection de projets, devrait mettre plus l'accent sur la qualité du travail scientifique que sur le média utilisé pour la diffusion.

Les procédures d'évaluation ne devraient :

- ni récompenser les longues listes de publication
- ni se concentrer sur les journaux à fort facteur d'impact (MINT)
- ni se concentrer sur les maisons d'édition renommées (SHS)

Elles devraient au contraire :

- demander aux chercheurs de soumettre un nombre limité de publications (e.g. leurs 3 publications les plus pertinentes)
- exiger des membres des comités d'évaluation de lire effectivement ces publications,
- honorer les efforts pour l'Open Science, en particulier la publication en Open Access (green ou gold).
- donner la préférence à une analyse des contenus et, pour les approches quantitatives, utiliser des métriques modernes et appropriées (et en aucun cas le facteur d'impact des journaux !)

La mise en œuvre de cette mesure pourrait comprendre la signature et l'implémentation de la DORA [3] ou du Leiden Manifesto [4]. Une mesure complémentaire consiste à tirer parti des expériences acquises en Suisse dans le cadre des programmes Mesurer les performances de la recherche (2008-2011/2012) et Performances de la recherche dans les sciences humaines et sociales (2013-2016) qui ont conduit à la rédaction de thèses *[en préparation]*.

Il serait utile que les institutions qui ont déjà signé ou implémenté la DORA ou le Leiden Manifesto établissent un rapport sur leurs expériences.

L'exemple du Royaume Uni où le Research Assessment Exercise utilise uniquement les publications en Open Access n'est pas transférable dans le système suisse. Les institutions pourraient en revanche recenser uniquement les publications en Open Access (sur leurs serveurs institutionnels) pour leurs rapports académiques.

Cette mesure adresse un enjeu majeur du passage à l'Open Access qui est celui des conséquences sur la carrière des jeunes chercheurs. Son succès (des conséquences positives ou en tout cas aucune conséquences négatives) ne dépend pas uniquement des pratiques des hautes écoles suisses mais des pratiques à l'échelle internationale. Il importe dès lors que cette mesure soit accompagnée d'un suivi des pratiques d'évaluation de la recherche à l'échelle internationale. Les décisions récentes prises notamment par Wellcome Trust et de la Bill & Melinda Gates Foundation montrent qu'une évolution globale dans le sens de l'Open Access est en cours.

Cette mesure est enfin de nature à réduire la dépendance des hautes écoles vis-à-vis des grandes maisons d'édition.

La responsabilité de cette mesure incombe aux directions des institutions et aux agences de financement de la recherche.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
4.3	1	HE, FNS	HE, FNS		2018-ff

5. Mesures de mise en œuvre ligne d'action 5 : Communiquer et sensibiliser

La cinquième ligne d'action, Communiquer et sensibiliser, accompagne la mise en œuvre de l'ensemble du plan d'action. Les mesures concrètes visent à informer, principalement la communauté des chercheurs, sur l'Open Access. La mesure centrale sera une campagne nationale de communication et de sensibilisation (5.1). Elle sera soutenue par la préparation d'une position commune pour répondre aux questions (5.2) et par une offre de formation destinée aux jeunes chercheurs (5.3).

5.1 Campagne d'information et de sensibilisation des chercheurs (mesure 5.1)

L'objectif de cette mesure est d'informer et de sensibiliser les chercheurs et les collaborateurs des hautes écoles sur l'Open Access, ses enjeux, ses motivations et ses conséquences ainsi que sur les mesures de la stratégie qui les concernent, en particulier les politiques d'Open Access (1.1 et 1.2), les stratégies de négociation avec les éditeurs (2.1) et la réforme de l'évaluation de la recherche (4.3).

Selon l'enquête 2015/2016 de l'EUA sur l'Open Access [18], "Awareness of the scientific publishers' policies on Open Access was assessed as "very good" or "good" for librarians by 88% of institutions, but only so for 54% of the institutional leadership and for 32% of researchers". Ce constat illustre le besoin d'informer les chercheurs non seulement sur les politiques d'Open Access des maisons d'édition scientifiques mais plus généralement sur les modalités, les enjeux, les motivations et les conséquences de l'Open Access. Il s'agit en particulier :

- d'expliquer les fondamentaux de l'Open Access et de la Stratégie nationale, les processus et les enjeux liés à l'édition scientifique ainsi que les instruments, services et personnes de contact à disposition ;
- de prévenir conceptions erronées et les craintes de chercheurs, notamment sur les risques liés à leur carrière ;
- de détailler les avantages que l'Open Access représente pour les chercheurs, les hautes écoles et la société.

La responsabilité et la coordination de la campagne de communication et de sensibilisation incombe à swissuniversities qui aura recours, pour à une agence professionnelle de communication.

La diffusion du message utilisera tous les canaux disponibles tant au niveau national (swissuniversities, FNS, Académies, CSSI,) qu'à celui des hautes écoles. Il convient d'identifier des personnalités et des chercheurs de haut niveau acceptant de jouer le rôle de messagers ou d'ambassadeurs de l'Open Access et d'intervenir dans ce sens lors de manifestations et dans les médias

Il importe en outre de collaborer avec les représentants des chercheurs, notamment avec Actionuni, qui peut procurer des histoires concrètes sur les enjeux de l'Open Access pour les jeunes chercheurs.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
5.1	1	swissuniversities	Agence, swu, FNS, HE	HE, FNS, A+, CSSI, actionuni	2018-2019

5.2 FAQ sur l'Open Access (mesure 5.2)

L'objectif de cette mesure est de fournir des explications simples, claires et précises sur les différents aspects de l'Open Access et de la stratégie (définitions, enjeux, motivations, conséquences prévisibles) et ainsi de définir une position commune des hautes écoles suisses permettant aux différents acteurs et communautés de répondre de manière cohérente aux différentes questions sur l'Open Access.

Dans cette démarche, il convient d'utiliser les informations déjà rassemblées, notamment par les bibliothèques, et de tirer parti de l'expérience d'autres pays, en particulier les Pays-Bas, l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Il conviendra à cette occasion de clarifier les notions de la stratégie, en particulier celles de « publication académique » et de financement « par de l'argent public ».

Dans un second temps, cette mesure comprend la mise à disposition et l'échange de matériel de communication (éléments de texte, présentations, flyers, poster etc.) qui répondent aux questions sur l'Open Access, présentent la Stratégie et le Plan d'action et peuvent aussi servir à l'information interne des hautes écoles.

Dans le cadre de cette mesure, il convient en outre de coordonner les événements que les hautes écoles prévoient pour la semaine de l'Open Access (23-29 octobre 2017).

La responsabilité de cette mesure incombe à swissuniversities. Lors de sa mise en œuvre, il convient d'impliquer les services de communication des hautes écoles et du FNS.

La position commune (argumentaire) devrait être diffusée rapidement auprès des hautes écoles, de manière à ce que les acteurs concernés puissent être prêts, notamment lorsque le Comité de swissuniversities adoptera le plan d'action en décembre 2017.

La préparation et l'échange de matériel de communication se poursuivra après la finalisation de l'argumentaire, notamment avec la préparation de la conférence nationale prévue pour 2018. Le matériel mis à disposition servira aussi à la mise en œuvre de la mesure 5.1.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
5.2	1	swissuniversities	swissuniversities	HE, FNS, A+, Bibs, Com	2017

5.3 Formation des chercheurs (mesure 5.3)

L'objectif de cette mesure est d'amener les (jeunes) chercheurs à mieux comprendre les enjeux et les processus de publication et de diffusion des résultats de recherche, y compris les questions techniques et juridiques auxquelles ils seront confrontés lors de la publication de leurs travaux.

La réalisation de cette mesure repose sur des modules Open Access et Open Science dans les programmes doctoraux et au niveau Master. Les jeunes chercheurs sont un public cible privilégié parce que ce sont eux qui réalisent l'essentiel de la recherche d'aujourd'hui et qui détermineront la recherche de demain.

La responsabilité de cette mesure incombe aux hautes écoles ainsi qu'à leurs bibliothèques, qui offrent déjà certains cours. Une coordination et des échanges de prestations sont envisageables, par exemple dans le cadre des programmes doctoraux.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
5.3	1	Hautes écoles	Hautes écoles	Bibliothèques	2018-ff

6. Mesures de mise en œuvre ligne d'action 6 : Un cadre régulateur soutenant

La sixième ligne d'action, qui vise à mettre en place un cadre régulateur soutenant, n'a pas fait l'objet d'un atelier spécifique. L'importance de suivre la révision de la Loi sur le droit d'auteur (6.1) a toutefois été abordé dans la plupart des ateliers. Une analyse juridique des alternatives pour le droit de republication (6.2) a été proposé lors de l'atelier sur les politiques d'Open Access.

Il pourrait en outre s'avérer judicieux d'explorer les possibilités de collaboration entre les hautes écoles et les maisons d'éditions suisses dans la mise en œuvre de la stratégie nationale sur l'Open Access, par exemple dans le cadre des mesure 3.3.2 ou 4.1.2.

6.1 Suivi de la révision de la Loi sur le droit d'auteur (mesure 6.1)

L'objectif de cette mesure est de soutenir les activités politiques visant à l'introduction, dans le cadre de la révision de la Loi sur le droit d'auteur, d'un droit de republication et d'une restriction permettant la fouille de texte et de données pour raisons de recherche sans rétribution.

Une première démarche a été la demande du Président de la CSHE adressée le 24.02.17 à la Cheffe du DFJP. La réponse du 23 mars 2017 montre toutefois que si AGUR 12 II a abouti à un compromis sur la fouille de textes et données, des travaux seront encore nécessaires pour le droit de republication.

La responsabilité de cette mesure incombe aux instances nationales, en particulier la Conférence suisse des hautes écoles, le SEFRI, swissuniversities et le FNS. Les propositions de textes de loi seront rédigées par des juristes et soumis à des experts de l'Open Access pour relecture (e.g. AKOA).

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
6.1	1	CSHE / SEFRI / swu	Réseau Future	DUN, Bibs, IPI	2017

6.2 Analyse juridique sur les alternatives pour le droit de republication (mesure 6.2)

L'objectif de cette mesure est d'explorer les possibilités de réserver un droit de republication dans l'éventualité où ce droit n'est pas introduit dans le cadre de la révision de la Loi sur le droit d'auteur.

Cette mesure consiste en une analyse juridique explorant les différentes pistes envisageables, notamment par le biais :

- des contrats de travail des chercheurs avec les hautes écoles (cf. modèle de Harvard [14] et sa variante envisagée par les universités du Royaume-Uni [15])
- d'un contrat des chercheurs avec le FNS
- des lois cantonales sur les universités (cf. Loi sur l'Université du Canton de Berne art. 70 al. 2)

La responsabilité de cette mesure incombe aux instances nationales, en particulier à swissuniversities et au FNS.

Une première analyse devrait être réalisée rapidement, au plus tard une fois que les propositions du DFJP sur les prochaines étapes de la révision sur le droit d'auteur seront connues.

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
6.2	2	swu / FNS	tbd.		2017-2018

7. Mesure de mise en œuvre ligne d'action 7 : Suivi au niveau national

L'objectif de la ligne d'action 7 est de concevoir et de mettre en place un monitoring de l'Open Access en Suisse (7.1).

7.1 Monitoring national de l'Open Access (mesure 7.1)

Dans une phase de conception, il convient de déterminer les informations et chiffres à collecter.

Cela comprend en particulier une ventilation des dépenses par genre de publication (livres et articles, Open Access ou pas) au niveau des hautes écoles. Cela requiert des compétences et des données des services financiers et des bibliothèques. L'Université de Bâle a par exemple instauré une pratique de ventilation des coûts entre publications OA et non OA, ce qui requiert une étroite collaboration entre les services financiers et la bibliothèque.

Afin d'élargir la sélection d'indicateurs à considérer, il serait judicieux de procéder à une analyse d'exemples de bases de données et instruments, par exemple les monitoring Open Access du FNS [6], du FWF (www.fwf.ac.at), de la Max Planck Digital Library [17], le formulaire des Académies, Monitor UK (monitor.jisc.ac.uk/uk/), OpenAIRE (www.openaire.eu), les rapports d'expériences d'autres pays (NL : www.vsnu.nl/openaccess, DE (Empfehlungen zur Open-Access-Transformatio [<http://doi.org/10.3249/allianzoa.011>]).

Il convient en outre de définir :

- le rythme de reporting
- les critères et mécanismes de qualité (plausibilité, acceptation, validité et complétude des données, processus d'amélioration progressive)
- les solutions techniques optimales (e.g. collection d'information de sources diverses versus système d'information centralisé)

En vue de la mise en œuvre, il conviendra d'adopter des pratiques communes pour le suivi financier des coûts liés à l'Open Access

Il serait en outre judicieux de procéder à la mise en commun, la comparaison et la diffusion d'informations liées aux achats de ressources commerciales et aux licences ainsi que de participer à des plateformes d'échange internationales, par exemple OpenAPC.

La conception et le pilotage de cette mesure devrait être confiée à une instance rattachée à swissuniversities et impliquant la CBU, le CSAL, les Research offices (ReO) des hautes écoles, le FNS et les académies (éventuellement Bibliothèque Information Suisse). Les projets SLSP et SONAR pourraient contribuer à la mise en œuvre et l'OFS pourrait, à terme, gérer les relevés annuels.

La mise en œuvre devra impliquer la comptabilité des hautes écoles, les services des bibliothèques, des systèmes d'information et de recherche ainsi que les chercheurs

No	Priorité	Responsabilité		Partenaires	Calendrier
		Stratégique	Opérationnelle		
7.1	2	swissuniversities	tbd.	CBU, CSAL, ReO, FNS, A+, BFS	2018-ff

Propositions de formulations pour les politiques d'Open Access des hautes écoles

Selon Atelier du 28 mars 2017

SMOA-1 Caractère contraignant / Verbindlichkeit

Die Hochschule verpflichtet ihre Forschenden zeitnah, ihre veröffentlichten wissenschaftlichen Arbeiten mit Open Access verfügbar zu machen.

SMOA-2 Ancrage institutionnel / Institutionelle Verankerung

Die Leitung der Hochschule erlässt die Open-Access-Politik und setzt klare Zuständigkeiten auf strategischer und operativer Ebene. Darüber hinaus koordiniert die Hochschule ihre Aktivitäten mit anderen Hochschulen und arbeitet mit diesen aktiv auf die Entwicklung gemeinsamer, hochschulübergreifender Standards für ihre Open-Access-Politiken hin.

SMOA-3 Auto-archivage / Green Open Access / Selbstarchivierung / «green» Open Access

Die Hochschule verpflichtet ihre Forschenden, eine vollständige Fassung aller und veröffentlichten wissenschaftlichen Arbeiten, inklusive der Metadaten, in einem geeigneten institutionellen oder disziplinären Repositorium zu hinterlegen und diese – gegebenenfalls nach Ablauf einer Embargofrist – Open Access zugänglich zu machen, sofern keine rechtlichen Hindernisse bestehen.

SMOA-4 Publication en Open Access direct / Gold Open Access / Direkte Open-Access-Publikationen / «gold» Open Access

Die Hochschule ermutigt ihre Forschenden, ihre wissenschaftlichen Arbeiten direkt Open Access zu publizieren, d.h. für Artikel bei Verlagen mit Open Access-Zeitschriften (vgl. Directory of Open Access Journals DAOJ) und für Monographien bei Verlagen, die im Directory of Open Access Books (DOAB) Mitglied sind. Die Hochschule stellt dazu finanzielle Beiträge zur Verfügung.

SMOA-5 Infrastructure Open Access / Archives / Open-Access-Infrastruktur / Repositorien

Die Hochschule betreibt ein institutionelles Repositorium, das gängigen Standards (v.a. Auffindbarkeit, ungehinderter Zugang, Langzeitarchivierung, Interoperabilität mit anderen Forschungssystemen) entspricht und im Directory of Open Access Repositories (OpenDOAR) verzeichnet ist, oder schliesst sich einem existierenden Verbund an.

SMOA-6 Lieu de dépôt / Hinterlegungsort

Die Hochschule akzeptiert die Hinterlegung wissenschaftlicher Arbeiten in anderen geeigneten Repositorien mit entsprechenden Standards. Die Archivierung auf der eigenen Homepage, auf kommerziell betriebenen Plattformen oder auf akademischen Sozialnetzwerke wie Research Gate oder Academia werden hingegen nicht als Hinterlegung anerkannt.

SMOA-7 Archives institutionnelles / Institutionelle Repositorien

Betreibt die Hochschule ein institutionelles Repositorium, verpflichtet sie ihre Forschenden, sofern keine rechtlichen Hindernisse bestehen, ihre Publikationen inklusive der Metadaten unabhängig von der jeweiligen Embargofrist auf dem institutionellen Repositorium zu hinterlegen (falls erforderlich gesperrt) und nutzt dieses als Instrument für das Open-Access-Monitoring. Nach Ablauf der Embargofrist werden die Publikationen Open Access geschaltet.

SMOA-8 Moment du dépôt / Zeitpunkt der Hinterlegung

Die Hochschule verpflichtet ihre Forschenden, eine vollständige Fassung veröffentlichten wissenschaftlichen Arbeiten als post-print so bald wie möglich, nach der Zusage zur Publikation (als final author version) oder nach der Publikation in einem geeigneten institutionellen oder disziplinären Repositorium zu hinterlegen.

SMOA-9 Embargo / Embargofristen

Die Hochschule wendet standardisierte, schweizweit koordinierte Embargofristen für alle Publikationsformen an und setzt diese im institutionellen Repositorium um.

SMOA-10 Open Access et évaluation / Open Access & Evaluationen

Die Hochschule stützt sich bei der Forschungsevaluation und bei akademischen Berichten auf das institutionelle Repositorium ab. Nur Forschungsoutputs, die darin mit Volltext vermerkt sind, werden in die Berichterstattung und die Auswertung einbezogen.

SMOA-11 Promotion du Gold Open Access / Förderung von «gold» Open Access

Die Hochschule verfügt über einen zentral bei der Bibliothek verwalteten Publikationsfonds zur Unterstützung der Publikationskosten von Artikeln in Open-Access-Journals und/oder von Büchern, die Open Access publiziert werden, unabhängig von Verlag und Disziplin. Die Hochschule stellt sicher, dass die Beiträge ausschliesslich für Publikationen ohne „double dipping“ verwendet werden können. Sie strebt an, Mittel aus den Bibliothekserwerbungssetats in den Publikationsfonds umzulagern.

SMOA-12 Droit d'auteur / Autorenrechte

Die Hochschule erwartet von ihren Forschenden, dass sie sich in Publikationsverträgen mit Verlagen das digitale Zweitverwertungsrecht sichern (mindestens CC-BY-NC-ND) und unterstützt sie dabei, um die rechtliche Grundlage für die Hinterlegung in einem Repositorium zu gewährleisten. Une variante plus forte sera implémentée si la révision de la Loi sur le droit d'auteur ou l'analyse juridique prévue à la mesure 6b aboutissent à une solution garantissant un droit de republication.

SMOA-13 Monitorage / Monitoring

Die Hochschule setzt sich gemeinsam mit anderen schweizerischen Hochschulen für ein nationales Monitoring (Umsetzung und Arten von Open Access, Kosten) ein. Ihr eigenes Monitoring und ihre Datenbank werden in Absprache mit dem nationalen Verfahren umgesetzt.

SMOA-14 Conseils aux chercheurs / Beratung der Forschenden

Die Hochschule definiert Ansprechpersonen für Fragen rund um die Umsetzung der aus der Open-Access-Politik fliessenden Vorgaben und stellt sicher, dass das Informationsbedürfnis der Forschenden gedeckt wird (z. B. Leaflets, Helpdesk, OA-Beauftragte, etc.).

SMOA-15 Editions des hautes écoles / Hochschuleigene Verlage

Die Hochschule erlässt ihre Open-Access-Politik als übergreifende Politik, deren Geltungsbereich nicht auf ihre Forschenden begrenzt ist, sondern auch die hochschuleigenen Verlage einschliesst.

SMOA-16 Infrastructure de publication / Publikationsinfrastruktur

Die Hochschule betreibt eine Publikationsinfrastruktur für Open-Access-Journals und -Bücher, alleine oder im Verbund mit anderen Hochschulen. Dadurch ermöglicht es jede Hochschule ihren Forschenden, zu attraktiven Konditionen und zusammen mit anderen Fachkolleg/innen Editor/innen eigene Open-Access-Journals und -Bücher zu veröffentlichen.

Dans le cadre de cette mesure, il convient de recenser à l'échelle nationale les infrastructures suivantes :

1. Serveurs/archives institutionnel(le)s. Une première analyse a permis d'identifier les archives suivantes :

- Archive ouverte UNIGE, archive-ouverte.unige.ch/
- Serval, wp.unil.ch/infoserval
- BORIS, boris.unibe.ch/
- Research Collection, research-collection.library.ethz.ch/
- Infoscience, infoscience.epfl.ch/
- Arodes, arodes.hes-so.ch
- Alexandria, www.alexandria.unisg.ch/
- LORY, (sur zenodo) zenodo.org/communities/lory/?page=1&size=20
- edoc, edoc.unibas.ch/
- ZORA, www.zora.uzh.ch/
- Rero Doc, doc.rero.ch/
- ORFEE
- SUPSI Instory, repository.supsi.ch/
- DORA Eawag <https://www.dora.lib4ri.ch/eawag/>
- DORA Empa <https://www.dora.lib4ri.ch/empa/>
- DORA WSL <https://www.dora.lib4ri.ch/wsl/>
- <https://publications.unine.ch>
- <http://repository.graduateinstitute.ch/>
- <https://ephesos.fhsg.ch/>
- <http://phsg.contentdm.oclc.org>
- <https://digitalcollection.zhaw.ch/>
- <https://irf.fhnw.ch/>
- <http://eprints.hsr.ch/>

La plupart de ces archives institutionnelles (et d'autres archives situées en Suisse ne dépendant pas de hautes écoles) sont aussi répertoriées sur Sherpa/OpenDOAR à l'adresse :

www.opendoar.org/find.php?cID=205&title=Switzerland

2. Il convient aussi de recenser les Hautes écoles qui ne disposent pas d'archives institutionnelles ou dont les besoins en la matière ne sont pas couverts de manière adéquate.

Les archives institutionnelles existantes ont besoin d'optimisations diverses pour rendre le green open access plus attractif (simplification des workflows, processus pour obtenir le droit d'archiver en open access etc.).

3. Archives/serveurs disciplinaires

-

4. Research Information Management Systems (RIMS) :

- Base de données Aramis du SEFRI, www.aramis.admin.ch
- Base de données P3 du FNS, p3.snf.ch

5. Current Research Information Systems (CRIS) des hautes écoles :

Les bases de données CRIS des universités de Bâle, Fribourg, Lucerne, Neuchâtel, St-Gall, la Suisse italienne et de Zurich sont rassemblées sous une interface commune à l'adresse :

<http://www.portailderecherche.ch/>

Ces instruments ne seraient plus vraiment utilisés.

University of Bern is working on an institutional CRIS

6. Plateformes de publication primaire OA :

- HOPE, www.hope.uzh.ch/
- BOP, www.bop.unibe.ch/
- eterna, eterna.unibas.ch/
- emono, emono.unibas.ch/

7. Projets en cours ou en préparation :

Voir en particulier le site du programme P-5 à l'adresse

www.swissuniversities.ch/de/organisation/projekte-und-programme/p-5/.

- SONAR: This proposal was submitted early in 2017 and aims at constructing a repository service for HEIs in Switzerland. It will also harvest data from existing Swiss repositories and create a meta- and search-layer of Swiss publications.
https://www.swissuniversities.ch/fileadmin/swissuniversities/Dokumente/Organisation/SUK-P/SUK_P-2/ProjectApplications_February2017.pdf.
- SOL-ON (Swiss Open Law ONLINE): Fachspezifische OA-Plattform (Grün, Gold, Infos, Veranstaltungen, etc.) für die Rechtswissenschaften. (Kontakt: Bernhard Dengg/Dirk Verdicchio, UniBe)

Il convient en outre de recenser :

8. les fonds de publication et/ou memberships disponibles dans les institutions, les académies et les organismes de financement

Here we have collected funding policies a while ago, see Switch toolbox

https://dokuwiki.toolbox.switch.ch/akoa/oa_funding_policies_of_kub_libraries. Now we would have to update the table and indicate costs.

9. les services de soutien aux auteurs (support/conseil à la publication, droit d'auteur, etc.) :

- Competence Center in Digital Law (CCDL), ccdigitallaw.ch
- Services conseil OA des hautes écoles et leurs bibliothèques

10. les projets, initiatives et infrastructures collectives en lien avec l'Open Access qui bénéficient (ou devraient bénéficier) d'un soutien actif, en particulier :

- OpenAIRE, www.openaire.eu
- OpenAPC, github.com/OpenAPC/openapc-de
- ORCID, orcid.org
- DOAJ, doaj.org/
- DOAB, www.doabooks.org
- OAPEN, Library www.oapen.org
- SHERPA/RoMEO, www.sherpa.ac.uk/romeo/index.php
- ETH Zurich DOI Desk: www.library.ethz.ch/doi-desk
- DataCite: www.datacite.org
- COAR: Confederation of Open Access Repositories
- SCOAP3 <https://scoap3.org/>
- arXiv <https://arxiv.org/>
- Creative Commons <https://creativecommons.org/>
- Zenodo <https://zenodo.org/>
- SPARC <https://sparcopen.org/>
- Open Library of Humanities www.openlibhums.org
- Other preprints servers or initiative (BioRxiv, ASAPBio, etc...)
- Swiss edu-ID <https://projects.switch.ch/eduid/>

Estimation des conséquences financières

Estimation des coûts des mesures de mise en œuvre, scénario mixte	2
Estimation des dépenses pour publications, scénario Mixte (33% Gold OA, 33% Offsetting, 34% Green OA)	4

Plan d'action Open Access

Coûts de mise en œuvre

Paramètres

Général

Coût annuel d'un FTE	150 000
nombre de hautes écoles	35
nombre de publications en 2017	33 600
Croissance annuelle du nombre de publications (en %)	5%

Golden Open Access

% Golden Open Access en 2017 (11.4% selon Analyse flux financiers)	11,4%
% publication avec auteur correspondant suisse (selon MPDL)	54,0%

Nouvelles formes de publication

nombre de basculements soutenus	5
Coût d'un basculement (à répartir sur 3 ans)	200 000
nombre de plateformes soutenues	5
Coût d'un lancement (à répartir sur 3 ans)	500 000

Souscriptions

% renoncements abonnements	40%
----------------------------	-----

Contrats de licence avec offsetting

Part des publications couvertes par un contrat offsetting (en %)	80%
Croissance annuelle selon contrats de licence (en %)	3%

Mesures transversales

Serveurs de dépôt

Serveurs : coûts uniques pour 1 serveur	375 000
Serveurs : coûts récurrents (par serveur et par an)	118 000

Soutien aux chercheurs

Nombre de publications traitées (soutien) par 1 FTE	5 000
Renforcement du soutien aux chercheurs (FTE par publication dans les HE)	0,00020

Gestion des APC

Nombre de publications Open Access traitées (APC) par 1 FTE	1 000
Gestion des APC en FTE par publication	0,00100

Analyse juridique (en CHF)	120 000
----------------------------	---------

Cotisations init./infrastruct. Internationales par HE	15 000
---	--------

Gouvernance (en FTE)	1
----------------------	---

Monitoring

Plateforme d'agrégation coûts uniques	375 000
Plateforme d'agrégation coûts récurrents	118 000
Publications traitées par 1 FTE	10 000
Staff dans les HE en FTE par publication	0,00010

Critères d'interopérabilité

Staff central en FTE	0,5
Staff par HE (en FTE)	0,1
Durée (en année)	0,5

Communication et sensibilisation

Concept (mandat)	100 000
Staff central (en FTE)	1,0
1 FTE pour # publications	5 000
Staff dans les HE en FTE par publication	0,00020

Recommandations et Politiques OA

Staff central en FTE	0,5
Staff par HE (en FTE)	0,5
Durée (en année)	0,5

Réforme de l'évaluation de la recherche

Renforcement des négociations avec les éditeurs	
Staff (central, en FTE)	0,5

Transformation des bibliothèques

Livres / monographies ?

Estimation des dépenses pour publications, scénario Mixte (33% Gold OA, 33% Offsetting, 34% Green OA)

Evolution des frais de publication et de souscription

	2017	2018	2019	2020
Nombre de publications suisses (selon Analyse sur les flux financiers)	34 000	35 700	37 485	39 359
% Open Access (estimation : %Gold + %Offsetting + %Autoarchivage)	27,4%	30,7%	47,9%	62,7%
Frais de publication APC (Gold OA, indirect)				
APC Statu quo (11.4% des publications)	6 073 692	6 377 377	6 696 245	7 031 058
Taux de publications en Golden Open Access	11,4%	14,5%	17,6%	20,7%
nombre de publications en Golden Open Access	3 876	5 171	6 587	8 130
APC Selon scénario [(11.4 + (%OA-11.4)*0.54)* publications*moyenne APC]	6 073 692	7 309 528	8 653 764	10 114 150
Delta APC scénario - statu quo	0	932 152	1 957 519	3 083 092
Souscriptions (indirect)				
Statu quo (croissance annuelle business as usual)	77 000 000	80 850 000	84 892 500	89 137 125
% renoncement abonnements	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Souscriptions après renoncement aux abonnements	77 000 000	80 850 000	84 892 500	89 137 125
Offsetting (indirect)				
% licences avec offsetting	0,0%	4,7%	9,4%	14,1%
Souscriptions avec offsetting	0	3 811 500	8 004 150	12 606 536
Souscriptions sans offsetting (Green ou closed access)	77 000 000	77 038 500	76 888 350	76 530 589
Souscriptions selon scénario	77 000 000	80 850 000	84 892 500	89 137 125
delta souscriptions Scénario - statu quo	0	0	0	0
Total des dépenses pour publication Statu quo	83 073 692	87 227 377	91 588 745	96 168 183
Total des dépenses pour publication selon scénario	83 073 692	88 159 528	93 546 264	99 251 275
Supplément pour monographies Statu quo	20 768 423	21 806 844	22 897 186	24 042 046
Supplément pour monographies selon scénario	20 768 423	22 039 882	23 386 566	24 812 819
Total des dépenses pour publications Statu quo (avec monographies)	103 842 115	109 034 221	114 485 932	120 210 228
Total des dépenses pour publication selon scénario (avec monographies)	103 842 115	110 199 411	116 932 830	124 064 094
Dépenses pour publications, delta Scénario - statu quo	0	1 165 190	2 446 899	3 853 865
%Auto archivage	16,0%	11,5%	20,9%	27,9%
contrôle, %renoncement + %licences offsetting ≤ 1	0,0%	4,7%	9,4%	14,1%

	2021	2022	2023	2024	2025
	41 327	43 394	45 563	47 841	50 233
	75,4%	85,8%	94,0%	100,0%	100,0%
	7 382 611	7 751 741	8 139 328	8 546 295	8 973 609
	23,7%	26,8%	29,9%	33,0%	33,0%
	9 812	11 642	13 630	15 788	16 577
	11 698 940	13 416 923	15 277 458	17 290 503	18 155 029
	4 316 329	5 665 182	7 138 130	8 744 209	9 181 419
	93 593 981	98 273 680	103 187 364	108 346 733	113 764 069
	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	93 593 981	98 273 680	103 187 364	108 346 733	113 764 069
	18,9%	23,6%	28,3%	33,0%	33,0%
	17 649 151	23 164 510	29 187 283	35 754 422	37 542 143
	75 944 831	75 109 170	74 000 081	72 592 311	76 221 926
	93 593 981	98 273 680	103 187 364	108 346 733	113 764 069
	0	0	0	0	0
	100 976 592	106 025 421	111 326 692	116 893 027	122 737 678
	105 292 921	111 690 604	118 464 822	125 637 236	131 919 098
	25 244 148	26 506 355	27 831 673	29 223 257	30 684 420
	26 323 230	27 922 651	29 616 206	31 409 309	32 979 774
	126 220 740	132 531 777	139 158 366	146 116 284	153 422 098
	131 616 151	139 613 255	148 081 028	157 046 545	164 898 872
	5 395 412	7 081 478	8 922 662	10 930 261	11 476 774
	32,8%	35,4%	35,8%	34,0%	34,0%
	18,9%	23,6%	28,3%	33,0%	33,0%

Paramètres

Nombre de publications en 2017	34 000
Croissance annuelle du nombre de publications (en %)	5,0%
Golden Open Access	
APC, valeur moyenne	1 567
% Golden Open Access en (11.4% selon Analyse flux financiers)	11,4%
% publication avec auteur correspondant suisse	54,0%
% Golden Open Access en 2024 (y c. les 11.4% de 2015)	33,0%
Croissance en '% par an	3,09%
Souscriptions	
Coût annuel des souscriptions (CHF, selon prévision 2017 analyse flux financiers)	77 000 000
Croissance annuelle moyenne des souscriptions (sans mesures, en %)	5,0%
Renoncement à des abonnements	
% renoncement en 2024	0%
% renoncement par an	0,0%
Contrats de licence avec offsetting	
Développer les revues hybrides (part des revues couvertes en 2024, en %)	33%
Croissance annuelle selon contrats de licence (en %)	5%
Monographies	
Part à ajouter pour tenir compte des livres et monographies	25,0%